

SOMMAIRE DU PROGRAMME « VIVRE ENSEMBLE »

PREAMBULE.....	1
PREMIERE PARTIE La modernisation des services publics	5
I - RASSEMBLONS LA NATION.....	6
II - CONSTRUISONS UNE DÉMOCRATIE DE TOLÉRANCE ET D'EFFICACITÉ.....	8
III - DOTONS-NOUS D'UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, IMPARTIALE ET EFFICACE.....	10
IV - METTONS NOTRE ARMÉE AU SERVICE DE LA COHÉSION DE LA NATION - ASSURONS LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES.....	12
V - REPRENONS EN PROFONDEUR LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION	15
VI - REPENSONS LE ROLE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT ET RECONSTRUISONS NOTRE FONCTION PUBLIQUE	18
DEUXIEME PARTIE La relance des activités économiques	23
VII - MOBILISONS LES RESSOURCES FINANCIÈRES NECESSAIRES À NOTRE REDÉMARRAGE ET DEPENDONS MIEUX L'ARGENT PUBLIC.....	24
VIII - LUTTONS CONTRE LA PAUVRETÉ	28
IX - REORGANISONS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ.....	30
X- RECONSTRUISONS NOTRE SYSTEME EDUCATIF.....	36
XI - MOBILISONS ET OCCUPONS NOTRE JEUNESSE.....	43
XII - REHAUSSONS LE ROLE DES FEMMES ET DES FAMILLES.....	46
XIII - AMÉLIORONS NOTRE CADRE DE VIE	50
XIV - METTONS EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE CULTUREL ET VIVONS DE NOTRE CULTURE.....	53
XV - PASSONS À UNE NOUVELLE ÈRE DE NOTRE AGRICULTURE.....	55
XVI - SAUVONS NOS ROUTES ET MODERNISONS NOTRE SYSTEME DE TRANSPORT	61
XVII - RENDONS PLUS ACCESSIBLES NOS SERVICES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION	63
XVIII - UTILISONS MIEUX NOS RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES	65
XIX - ENCOURAGEONS LES CHEFS D'ENTREPRISES ET LES INVESTISSEURS À DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER NOTRE ÉCONOMIE.....	72
XX - DONNONS UN NOUVEAU SOUFFLE À NOTRE RECHERCHE SCIENTIFIQUE	76
XXI - FAISONS MIEUX CONNAÎTRE NOS RESSOURCES TOURISTIQUES.....	78
XXII - DEVENONS LE MOTEUR DE L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	80
XXIII - DÉCIDONS D'UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION HUMANISTE ET PRAGMATIQUE	82
XXIV - PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET RAISONNONS DEVELOPPEMENT DURABLE.....	84
CONCLUSION	86

PREAMBULE

Bientôt, notre pays organisera des élections générales après une décennie de gestion de l'État par des gouvernements de transition.

La crise sociopolitique qui a accompagné ces années de transition, a été caractérisée par de multiples hésitations et ambiguïtés qui ont empêché l'organisation d'élections générales devant mettre fin à ce régime d'exception, préjudiciable à l'économie et à l'image de notre pays.

Les différents accords signés par les acteurs politiques de notre pays, nous permettront assurément d'organiser des élections transparentes, libres et démocratiques ; Ceci est pour nous le couronnement de plusieurs années de persévérance dans le combat démocratique.

Aujourd'hui, nous devons nous consacrer à la recherche de solutions aux vrais problèmes des Ivoiriennes et des Ivoiriens. La campagne électorale qui s'annonce, devra nous permettre, au même titre que tous les autres partis politiques, de présenter à la Nation, notre vision et notre approche pour résoudre les grands problèmes que connaît notre pays en ce début de 21^{ème} siècle.

Nous sommes prêts à gouverner, parce que nous avons travaillé sans relâche pour analyser la situation de notre pays afin de proposer des solutions novatrices, claires et cohérentes. Ces propositions constitueront donc notre contrat avec les électeurs.

Ce document est notre **PROGRAMME DE GOUVERNEMENT « VIVRE ENSEMBLE »**, socle de notre engagement à assurer le développement, la prospérité et le bonheur des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

Nous avons écouté attentivement nos compatriotes et les forces vives de notre Nation afin d'affiner notre diagnostic et de prendre en compte leurs aspirations et leurs idées de progrès. De ce processus, ouvert et dynamique, sont nées des convergences sur la manière dont, tous ensemble, nous pourrons affronter les réalités et relever les défis qui nous attendent.

Nous devons construire ensemble la Côte d'Ivoire de demain. Il n'est plus question pour notre pays d'accepter un mode de gouvernement et une approche de la société faisant fi des attentes de nos populations, des sentiments qui les animent et de leur existence de chaque instant. Une ère vient de s'achever et un nouveau départ s'avère désormais nécessaire et possible.

Notre ambition première pour la Côte d'Ivoire, c'est d'**affermir la démocratie**, de la voir s'épanouir dans toutes ses dimensions. Ensemble, nous devons tracer les contours de la future démocratie ivoirienne et donner forme à son existence quotidienne.

Nous voulons associer toutes les Ivoiriennes et tous les Ivoiriens au renouveau de la Côte d'Ivoire, à la définition des principes qui la guideront dans ses grands choix. Car la démocratie exige **l'intervention permanente du peuple dans le processus de prise de décision**. En d'autres termes, nous ne croyons pas que le rôle du citoyen se limite au choix d'un bulletin de vote glissé dans l'urne, abandonnant de ce fait et jusqu'à la prochaine élection tous ses pouvoirs à un candidat. **Il n'y a pas de délégation absolue de la souveraineté et aucun élu ne doit s'arroger le droit de confisquer la parole au peuple.**

Il est donc indispensable que chacun contribue à l'édification et à la consolidation de la Côte-d'Ivoire de demain.

Nous prouverons tous ensemble comment une vision et un véritable projet pour notre pays sont susceptibles d'abolir les barrières artificielles dressées entre Ivoiriens et d'ouvrir une ère de prospérité.

Nous avons toutes les raisons d'espérer. En dépit des années pénibles que nous venons de vivre, en dépit de ce brusque et violent retour en arrière qui nous a été imposé, tous nos atouts ne se sont pas envolés. Ils sont là, endormis, anesthésiés mais bien présents.

Souvenez-vous comment, sous l'égide du **Président Félix Houphouët-Boigny** et sous son impulsion, nous avons posé les fondements de la démocratie en Côte d'Ivoire : le multipartisme, la justice, les élections libres, la libéralisation des médias en avaient constitué les premières expressions.

Un climat nouveau s'était installé, favorable à l'enracinement de la rigueur dans la gestion des affaires de l'État, permettant d'engager bon nombre de réformes dont l'impact positif s'est fait sentir sur la vie quotidienne des Ivoiriens.

Toutes ces avancées, tous ces acquis pour notre collectivité, ont été annihilés. L'attentisme s'est installé dans la politique économique et sociale. Le gaspillage, la corruption, les malversations et la dépravation des mœurs se sont généralisés.

Nous ferons redémarrer, sur la base de la libre entreprise, **l'économie par une exploitation rationnelle des atouts formidables** dont nous disposons : des ressources naturelles, un potentiel agricole, des ressources humaines de qualité, etc.

Nous mettrons en œuvre une politique sociale des plus hardies qui viendra rectifier les injustices notamment celles devant la maladie, l'éducation, la culture et les disparités régionales.

L'État interviendra dans des domaines très variés mais toujours avec ce double objectif : libérer les énergies et veiller à ce qu'elles n'entrent pas en conflit. Ce sera le cas en particulier dans le secteur économique où des mesures seront prises pour développer le secteur privé et favoriser sa croissance en préservant les intérêts et les droits des individus.

Notre épanouissement économique ne se fera pas au détriment de notre cohésion sociale et des solidarités si profondément ancrées dans nos pratiques et nos mentalités.

Nous mettrons en œuvre les mesures nécessaires pour assurer une juste rémunération du travail de nos parents paysans. Nous mettrons un accent tout particulier sur la transformation des produits agricoles et la protection de l'environnement.

Nous devons **renforcer les solidarités** et établir plus de ponts entre les générations, soutenir les femmes, appuyer les jeunes dans leurs initiatives, développer les rencontres entre cultures différentes, rehausser le statut des chefs traditionnels garants des traditions multiséculaires de notre pays.

Les jeunes et les femmes aspirent à un emploi qui correspond à leurs talents, leurs attentes et leurs compétences. L'emploi constituera donc l'une de nos priorités majeures pour cette tranche importante de la population dont **la participation au développement économique et social de notre nation est plus qu'indispensable**. Aussi, **l'éducation et la formation** constitueront-elles les axes premiers de notre politique.

Nous sommes convaincus que la participation active de tous (femmes, jeunes, salariés du public et du privé, entrepreneurs, agriculteurs, transporteurs, commerçants, etc.), la redéfinition du rôle et de la place de l'État et un fort ancrage de la démocratie en Côte-d'Ivoire, nous remettront sur les rails d'une vie harmonieuse, d'une économie saine et dynamique.

Mieux, **nous retrouverons la fierté et la confiance** que nous avons perdues ces dernières années. Une fois cette fierté et cette confiance retrouvées, nous pourrons alors les faire rayonner hors de notre territoire, plus particulièrement dans cette Afrique de l'ouest dont nous avons longtemps été le moteur.

Nous devons nous saisir de cette chance de coopération pour très vite nous inscrire dans la mondialisation. La compétitivité s'améliora, les investissements suivront et des emplois seront créés.

Nous adopterons, dans ce cadre, une politique réaliste et évolutive des migrations. Notre politique en la matière suivra de près les mouvements de nos économies et respectera les identités et les spécificités de tous les partenaires.

Notre programme de gouvernement comporte deux grandes parties : l'amélioration des services publics et la relance de l'économie. Sa réalisation permettra à notre pays de retrouver le chemin de la croissance et à nos concitoyens de s'épanouir pleinement.

DR ALASSANE DRAMANE OUATTARA
PH. D. IN ECONOMICS
UNIVERSITE DE PENNSYLVANIE
PHILADELPHIE, USA

PREMIERE PARTIE

La modernisation des services publics

I - RASSEMBLONS LA NATION

Nos origines ethniques et nos appartenances religieuses variées ont été utilisées ces dernières années pour nous diviser. Nous devons tous être attentifs à ne plus jamais réveiller ces rivalités.

C'est pourquoi l'un des principes fondamentaux de l'action de notre gouvernement sera de favoriser le brassage des groupes, ethniques ou religieux et de mettre en valeur nos extraordinaires complémentarités.

Nous nous engageons à mettre en place **un gouvernement de rassemblement** intégrant les compétences issues des principales forces politiques et de la société civile.

Les ministres travailleront suivant un plan d'actions gouvernementales qui définira dans le temps les objectifs, les résultats à atteindre et les indicateurs de performance.

Les nominations aux postes à responsabilité de l'État seront opérées sur la base de critères de mérite, en veillant toutefois à un certain équilibre géographique.

La localisation des actions du gouvernement se fera sur des critères transparents, compréhensibles par tous, fondés sur l'équité et sur la nécessité de rattraper le retard pris par certaines zones dans leur développement.

Quelle est notre conception des relations entre l'État et les religions ?

- nous réaffirmons l'importance des principes de neutralité et de laïcité de l'État et de tolérance de toutes les convictions religieuses et non religieuses ; chaque Ivoirien doit pouvoir vivre sa foi en toute liberté,
- nous réaffirmons aussi que l'État se doit d'être à l'écoute des problèmes des communautés religieuses et de les aider à les résoudre.

Ces principes réaffirmés, nous énonçons les **principaux axes** de notre politique en la matière :

- l'État pourra aider dans l'équité les communautés religieuses, par exemple en mettant à leur disposition des terrains pour la construction de lieux de culte, voire en leur octroyant des subventions,
- l'État encouragera la connaissance des religions : un enseignement de base sur l'histoire des religions sera introduit dans les programmes scolaires,
- l'État encouragera les actions sociales de mouvements à caractère religieux, et notamment les actions conjointes qu'elles voudront réaliser ensemble : de jeunes chrétiens et de jeunes musulmans seront par exemple encouragés à agir ensemble sur le terrain, au service de la grande cause sociale de la lutte contre la pauvreté.
- L'État observera la pratique des religions par le biais d'une autorité représentative de l'ensemble des confessions : le Conseil Supérieur des religions et des convictions. Il sera chargé tout particulièrement :
 - d'attirer l'attention de l'État sur les manquements éventuels de certains de ses démembrés à ses obligations de neutralité et de laïcité ; il jouera en quelque sorte un rôle d' "observatoire de la laïcité",
 - de conseiller l'État quand il s'agira d'éviter les débordements dangereux pour la société du fait de certains groupes religieux.

II - CONSTRUISONS UNE DÉMOCRATIE DE TOLÉRANCE ET D'EFFICACITÉ

Notre jeune démocratie en est encore au stade des balbutiements ; ces dernières années nous l'ont cruellement démontré. Or, rien de durable ne pourra être accompli si nous ne réussissons pas d'abord notre démocratie, si nous ne parvenons pas à faire primer les débats d'idées sur les querelles partisans.

Voici notre projet pour la démocratie ivoirienne.

Nous organiserons des débats nationaux sur les grandes questions de société, en particulier sur le rôle des institutions de la République (Assemblée Nationale, Conseil Économique et Social, Médiature, Conseil Constitutionnel, etc.) et sur l'opportunité de la création d'un Sénat.

Nous prendrons les bonnes idées, d'où qu'elles viennent.

Nous encouragerons une forte participation de l'opposition à ces débats.

Nous réviserons la loi sur le rôle et le statut de l'opposition pour lui donner une plus grande liberté d'expression et les moyens de son éclosion. Nous veillerons également à une distinction nette entre les fonds publics mis à la disposition du parti au pouvoir et ceux consacrés aux actions de l'État.

Nous confierons à notre système éducatif la mission essentielle de former des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Nous faciliterons l'émergence de médias toujours plus professionnels et plus responsables.

Nous nous doterons d'une **Justice indépendante, impartiale et efficace.**

Nous ferons appel à la communauté internationale pour nous aider dans tous ces projets, dans le cadre d'un **programme d'appui au développement de la démocratie en Côte d'Ivoire**. Au moment des élections, la présence d'observateurs étrangers sera systématique.

La révision de la Constitution : pourquoi ? Comment ?

On a introduit dans la Constitution de 2000 des dispositions néfastes et ambiguës tendant à diviser la Nation en plusieurs catégories d'Ivoiriens.

La révision de la Constitution que nous proposerons portera sur les points suivants :

- article 35, relatif aux conditions d'éligibilité des candidats à la Présidence de la République : toutes les mentions discriminatoires relatives aux origines et au parcours des candidats seront supprimées,
- article 38, relatif aux pouvoirs exceptionnels du Président de la Commission chargée des élections et du Conseil Constitutionnel en cas "d'évènements ou de circonstances graves" rendant impossible le déroulement normal des élections ou la proclamation des résultats : cet article sera supprimé ; le Code électoral étant suffisant pour traiter ces cas ; il précisera de façon stricte et limitative les événements et circonstances graves à prendre en considération,
- Les conclusions des débats nationaux sur les institutions de la Républiques seront prises en compte dans la nouvelle constitution.

Nous y inscrirons le statut particulier des rois et chefs coutumiers qui jouent un rôle important dans la cohésion sociale.

Nous œuvrerons à la création d'une chambre africaine des autorités coutumières.

Conformément aux articles 125 et 126 de la Constitution, le projet de révision sera soumis au vote de l'Assemblée Nationale. Après avoir été voté par plus des 2/3 des députés en fonction, il sera soumis à l'approbation du peuple par la voie d'un référendum.

III - DOTONS-NOUS D'UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, IMPARTIALE ET EFFICACE

La Justice de notre pays est devenue un océan de laisser-aller général au milieu duquel certains "îlots de résistance" occupés par des magistrats et professionnels consciencieux résistent tant bien que mal. Or, plus que jamais, nous avons besoin d'une justice indépendante, impartiale et efficace au service des citoyens et des entreprises.

Pour commencer, afin de clarifier le pouvoir des différents acteurs, **nous éliminerons les contradictions qui ont été introduites dans la Constitution de 2000** : les magistrats "du Parquet" seront à nouveau placés sous l'autorité du Ministre de la Justice ; le Ministre de la Justice réintégrera le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le statut de la magistrature sera adapté aux réalités des méthodes de travail modernes. La Justice devra s'engager sur des délais de traitement de toutes les affaires qui lui seront soumises. Ainsi, un extrait de casier judiciaire ou un certificat de nationalité devra être obtenu en moins de deux jours.

Nous veillerons à introduire une nouvelle culture de la relation entre la Justice et les justiciables.

Les demandes des documents les plus simples pourront être adressées par internet. Les documents établis seront envoyés par la même voie. Et bien sûr, la délivrance de ces actes redeviendra strictement gratuite au niveau des droits de timbres. Beaucoup de démarches et de déplacements inutiles seront ainsi évités.

Nous mènerons une **lutte drastique contre la corruption**. Nous n'hésiterons pas à radier les personnels de justice corrompus.

Les tribunaux seront bien sûr débarrassés des "margouillats" et autres intermédiaires aussi coûteux que douteux.

La Justice aura besoin de **moyens pour fonctionner**. C'est pourquoi nous mettrons en place un **programme prioritaire dans les cinq ans du mandat : la "carte judiciaire 2015"**. Il comprendra :

- la modernisation de l'ensemble des services judiciaires ;
- la rénovation de l'ensemble des tribunaux existants ;
- la construction de 15 tribunaux de 1ère instance, de 12 nouvelles sections, de 13 maisons d'arrêt et de correction et de 2 tribunaux de commerce (Abidjan et Bouaké) ;
- la construction d'un nouveau palais de justice plus grand et plus fonctionnel pour abriter le tribunal de 1ère instance d'Abidjan et l'affectation des locaux de l'actuel Palais de Justice d'Abidjan à la Cour d'Appel d'Abidjan ;
- la construction d'une école de la magistrature et des professions libérales qui formera au droit mais également au monde des affaires, de manière à ce que les juges aient une bonne connaissance de son fonctionnement.

Tous les moyens logistiques nécessaires seront mis à disposition des personnels de justice : bureaux, matériels et logiciels informatiques, véhicules de service, consommables, etc.

Nous mettrons en place **avant fin 2012 une base documentaire sur la Justice** qui rassemblera tous les textes et éléments de jurisprudence utiles. Elle sera accessible simplement et gratuitement par internet.

Ces investissements et ces réformes permettront :

- d'améliorer la qualité et la rapidité du traitement des contentieux ;
- de traiter les prisonniers de façon humaine ;
- de former des magistrats compétents qui ont une bonne connaissance du droit et particulièrement du droit des affaires.

Au total, nous consacrerons 225 milliards de FCFA au développement de la Justice.

IV - METTONS NOTRE ARMÉE AU SERVICE DE LA COHÉSION DE LA NATION - ASSURONS LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Nos forces de défense et de sécurité sortiront profondément meurtries des années de crise que nous venons de traverser. Mais ne nous le cachons pas, elles étaient déjà rongées insidieusement par plusieurs maux : le manque d'objectifs clairs, un déséquilibre des moyens humains et matériels, un rejet par le monde civil, la politisation, etc.

Engageons sans faux fuyant le débat sur ce sujet crucial pour lequel, l'Accord Politique de Ouagadougou a déjà réglé certains aspects. Une fois aux affaires, nous dégagerons le consensus qui sera né de ce débat et prendrons nos responsabilités.

Quelle est notre vision des choses ?

Tous les Ivoiriens aspirent à un retour rapide et définitif à une situation normale en matière de sécurité. Nos divisions sont notre principal ennemi.

C'est pourquoi nous allons demander à nos Forces de Défense et de Sécurité de jouer leur rôle de "fabrique de cohésion nationale".

La création d'un service national obligatoire (de 45 à 60 jours) pour tous les fils et toutes les filles de notre pays répond à ce souci. Ce service, militaire, civil ou mixte, procurera aux jeunes d'une même génération le goût de l'effort et le sens de la discipline d'une part et leur fera prendre conscience des valeurs qui les unissent et du destin commun qui les attend d'autre part.

Dans ce cadre une formation militaire de courte durée sera dispensée aux élèves fonctionnaires sortant de l'ENA ou des grandes écoles.

Les différents corps (l'Armée, la Police, la Gendarmerie, ...) joueront pleinement leur rôle conformément aux missions qui leur sont confiées, à savoir :

- la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur du pays par la Gendarmerie et la Police ;
- la sécurité aux frontières et la garantie de l'intégrité du territoire national par l'Armée qui pourrait être sollicitée pour appuyer la gendarmerie et la police dans le maintien de l'ordre en cas de besoin.

Pour ce faire, nous donnerons à nos Forces de Défense et de Sécurité les moyens nécessaires à la pleine exécution de leurs missions :

Pour tous les corps,

- les recrutements et les promotions se feront de façon transparente et sur la base de critères clairs : la formation, l'adhésion aux valeurs morales et militaires, l'expérience, le mérite, les résultats ;
- les casernes et autres locaux seront réhabilités, les dispositions essentielles du Code de la Fonction Militaire seront appliquées, en ce qui concerne notamment la santé des militaires et de leurs familles ;
- le Tribunal Militaire sera remplacé par une Chambre Militaire auprès du Tribunal Civil ;
- la mise en place d'un cadre permanent d'échange et de dialogue au sein des forces armées dans le respect de la discipline.

Pour l'Armée,

Les principes de base sur lesquels nous ferons fonctionner notre nouvelle Armée seront clairs :

- son organisation sera simplifiée, les doublons de postes et les ambiguïtés seront supprimés, les responsabilités seront clairement définies, les contrôles des résultats et de l'efficacité des dépenses seront réalisés à posteriori ;
- le Gouvernement et l'Assemblée Nationale définiront les missions de l'Armée et ses budgets d'investissement et de fonctionnement ;
- le Conseil Supérieur de Défense réactivé et le Ministère de la Défense assureront la nécessaire supervision de ses activités ;

- le monde politique ne s'ingèrera pas dans son fonctionnement courant ;
- l'âge moyen des effectifs, qui est de plus de 40 ans aujourd'hui, devra être ramené à 35 ans;
- des passerelles vers la vie civile seront offertes aux militaires atteints par les limites d'âge ou de durée de service ;
- la part des budgets consacrée à l'acquisition et à la maintenance des équipements, au fonctionnement courant, aux entraînements et aux manœuvres passera d'à peine 10% à 30 ou 40%.

Nous aurons bien sûr à traiter de l'importante question des sureffectifs que nous allons hériter des années de crise. Leur démobilisation sera mise en œuvre de façon progressive, sans laisser quiconque sur le bord du chemin. Nous inciterons au départ volontaire par l'octroi de pécules adaptés et nous proposerons des options concrètes de reconversion dans la vie civile.

Pour la Gendarmerie et la police,

Nos forces de Police et de Gendarmerie intensifieront leurs actions sur le terrain ; des moyens plus performants leur seront affectés.

Elles bénéficieront d'un système judiciaire efficace qui traitera rapidement les dossiers des malfaiteurs et des délinquants et les sanctionnera avec toute la rigueur et la sévérité nécessaires,

De plus, nous déploierons un dispositif social qui permettra de prévenir la délinquance, de réinsérer les primo-délinquants et de minimiser les risques de récidive :

- l'école obligatoire pour tous nos enfants jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- une formation professionnelle pour tous ;
- des emplois et des activités pour un maximum de jeunes ;
- des périodes de service national militaire ou civil en lieu et place des peines de prison, pour les jeunes délinquants légers et pour certains types de délits.

V - REPRENONS EN PROFONDEUR LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Décentraliser aussi rapidement que possible et dans l'ordre, oui. Décentraliser comme cela est fait depuis près de 10 ans dans la confusion et souvent dans l'incohérence, certainement pas.

C'est pourquoi nous allons reprendre en profondeur le processus de décentralisation en commençant d'abord par sa préparation.

Quelques grands principes :

Oui à la communalisation complète du territoire mais non à l'équation : "un village, une commune". Les communes trop petites ainsi créées ne seraient pas viables, la cohésion sociale locale risquerait d'être rompue. Privilégions la logique de communes composée de plusieurs villages, parmi lesquels un village-centre aura une vocation de chef-lieu reconnue par tous. Le nombre final de communes ne devrait pas excéder, dans ces conditions, 3 000.

Au niveau des sous-préfectures, des départements et des régions, seule la loi fera évoluer la carte administrative sur la base de critères équitables et précis.

Nous supprimerons les Districts. Abidjan et Yamoussoukro, à l'image des autres villes à créer, seront dirigées par des conseillers municipaux élus.

Pour chaque collectivité locale, des responsabilités claires :

Selon les textes actuels, les mêmes responsabilités sont souvent partagées entre les communes, les départements et les régions. Cela n'a souvent aucun sens sur le plan technique (la gestion du cadastre rural par exemple) et conduit à une dilution des responsabilités qui nuit à l'efficacité globale. Nous remettrons de l'ordre dans tout cela.

Quelques grandes mesures :

- nous allons tout d'abord établir un véritable plan opérationnel de décentralisation ;
- nous commencerons par revoir les décrets relatifs au transfert et à la répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales ;
- nous définirons les organisations-types des différentes collectivités territoriales ainsi que les budgets qui leur permettront de faire face à leurs responsabilités. Nous le ferons sur la base de critères équitables et précis : population, superficie, degré d'équipement, éventuels retards à rattraper, etc.
- nous concevrons des systèmes de financement pérennes et prévisibles permettant aux collectivités territoriales de faire face à ces budgets et de pratiquer une saine gestion ;
- nous organiserons les transferts des moyens humains selon des modalités garantissant les intérêts des fonctionnaires concernés. Il s'agira de préciser les conditions d'emploi et de déroulement des carrières des agents des collectivités territoriales. Nous établirons les conditions de leur contrat et le déroulement de leurs carrières en concertation avec leurs syndicats ;
- nous organiserons également le transfert des moyens matériels nécessaires : locaux, véhicules, matériels informatiques, etc. ;
- nous créerons une Agence Nationale d'Assistance-Conseil et de contrôle des opérations des collectivités territoriales dont le rôle consistera à apporter un soutien technique aux collectivités territoriales. Elle constituera un outil technique au service d'équipes techniques. Les débats politiques n'y seront naturellement pas de mise. Il s'agira aussi de contrôler leurs activités pour le compte de la tutelle, et notamment la façon dont est dépensé l'argent public.
- Nous allons faire revivre le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales :
 - Les Communes, les villes, les départements et les régions pourront s'adresser à ce Fonds pour financer rapidement et simplement leurs développements : marchés, gares routières,

morgues, hôtels de ville... Aux collectivités de présenter de bons projets !

- o Nous envisagerons, dans un deuxième temps, une fois rôdé le mécanisme et prouvée la maturité du comportement des acteurs, la transformation du Fonds de Prêts aux Collectivités Territoriales en une véritable Banque de Développement des Collectivités Territoriales.

Pour accompagner cette nouvelle politique, l'État entreprendra un vaste programme de rattrapage des très importants retards accumulés en matière d'infrastructures et d'équipements collectifs, notamment sociaux :

- nous construirons des écoles, des collèges, des lycées, des dispensaires, des hôpitaux, (l'État n'en a presque plus construit depuis 1993, alors que la population a cru en moyenne de 3,8% par an) ;
- nous mettrons en place un vaste plan de sauvetage d'urgence de notre réseau routier.

VI - REPENSONS LE ROLE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT ET RECONSTRUISONS NOTRE FONCTION PUBLIQUE

Repensons le rôle de l'État et restaurons son autorité.

Je suis partisan d'un **État fort, impartial et juste.**

Un État fort est un État qui écoute et analyse avant de décider, qui mobilise pour cela l'intelligence et l'imagination de toutes les forces vives de la Nation et s'assure que les décisions sont effectivement mises en œuvre et qu'elles permettent d'obtenir les résultats escomptés.

Un État fort est un État qui laisse la liberté des initiatives et des activités aux citoyens et aux opérateurs économiques dans le cadre d'une règle de jeu simple et claire mais rigoureuse.

Un État fort est un État qui délimite bien ce qui est de son ressort, et ce qui ne l'est pas.

Un État fort est un État qui fait son travail ou qui le fait faire par d'autres, plus efficaces.

Un État fort est aussi un **État loyal** qui respecte ses engagements.

Un État fort est un État impartial et juste qui observe et corrige les irrégularités, qui se préoccupe des plus défavorisés, qui agit concrètement en leur faveur, qui organise la nation pour qu'elle produise le maximum de richesses et redistribue en toute équité les richesses produites par les différentes couches.

Si je devais donner un nom au régime que je pense être le meilleur pour conduire la Côte d'Ivoire et l'ensemble des Ivoiriens vers le développement, la prospérité et le bonheur, je donnerais celui de "**libéralisme à visage humain**" : **libéralisme** parce que, sans liberté de penser et d'agir, l'être humain n'entreprend pas, ne crée pas et ne s'épanouit pas ; **à visage humain** parce que nous mettrons en place une politique sociale des plus hardies.

Quelle est la réalité de notre fonction publique aujourd'hui ?

Notre fonction publique est malade, les usagers de nos services publics le savent. Les recrutements ne sont plus opérés sur des bases objectives. Les effectifs ne sont plus gérés ; plus de la moitié des fonctionnaires est à Abidjan alors que la moitié des besoins n'y sont pas. Les conditions de rémunération des fonctionnaires sont devenues incohérentes et injustes. Les réformes et évolutions nécessaires ou mêmes indispensables sont de fait rejetées par les fonctionnaires. Les services publics qui sont, en principe, gratuits, ne le sont souvent plus dans la pratique. Les moyens matériels et les budgets pour faire fonctionner les services manquent souvent. La corruption s'est généralisée. De plus en plus de fonctionnaires gagnés par le découragement n'ont plus le cœur à l'ouvrage.

Nous allons immédiatement revenir à de bonnes méthodes de gestion :

- les recrutements sur concours, en veillant à la moralité des procédures, en les régionalisant si nécessaire, pour que les candidats postulent dès le départ pour des postes dans des zones géographiques qui leur conviennent ;
- la reconnaissance et la récompense du mérite dans les avancements et les évolutions des rémunérations ;
- la saine gestion des effectifs : un bilan complet des ressources, des besoins sera fait dès la première année.

Objectif : garantir le juste niveau des effectifs, et mieux gérer les carrières et compenser les sous-effectifs à l'intérieur du pays par une réaffectation judicieuse des sureffectifs d'Abidjan ;

- la saine budgétisation et la saine gestion des moyens matériels.

Nous accorderons la plus grande importance au contrôle du bon fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales ainsi qu'au contrôle des administrations assuré par l'inspection générale d'État.

Nous intensifierons les contrôles économiques et financiers d'État exercés par la Cour des Comptes et la doterons de moyens adéquats pour mieux accomplir ses missions.

Nous reviendrons progressivement à une meilleure cohérence des systèmes de rémunération des différents corps et les remettrons à plat dans les secteurs qui le nécessitent.

Chaque année, comme il se doit, nous partagerons avec les fonctionnaires les fruits de la croissance retrouvée dans les conditions que nous discuterons avec les syndicats qui les représentent.

Nous formerons les fonctionnaires de façon plus moderne et plus ouverte sur le monde extérieur. Ils seront à l'écoute des opérateurs économiques privés.

Nous réformerons l'École Nationale d'Administration.

Nous développerons les enseignements de l'économie, de la finance, de la gestion des affaires publiques et privées.

Nous systématiserons les stages dans le secteur privé, pendant la formation initiale des fonctionnaires, mais aussi pendant toute leur carrière.

Nous favoriserons les échanges de compétences entre les secteurs public et privé pour permettre aux fonctionnaires de s'imprégner des réalités du terrain et aux cadres du secteur privé de s'approprier les méthodes et procédures de l'Administration.

Nous favoriserons également les passages momentanés dans les institutions internationales, enrichissants pour les individus, mais aussi pour l'État.

Dans le cadre de la décentralisation, les transferts entre la Fonction Publique et les collectivités territoriales seront facilités. Les fonctionnaires transférés bénéficieront d'un statut et des systèmes de gestion des carrières et de formation continue favorisant la mobilité et l'épanouissement professionnel.

Nous réhabiliterons les locaux et rééquiperons les services aussi rapidement que possible.

Tout cela permettra aux fonctionnaires d'accomplir effectivement leurs tâches dans de bonnes conditions.

Améliorons le système de retraite des fonctionnaires :

- les fonctionnaires ont droit à une retraite après avoir servi : elle est méritée, elle leur est due contractuellement et moralement ;

- la réalité, tous les retraités la connaissent, tous ceux qui s'approchent de l'âge de la retraite la redoutent : vous partez à la retraite et vous vous engouffrez dans une sorte de tunnel, long de 1 ou 2 ans, dans lequel vous ne percevez pas encore votre pension, une sorte de tunnel où vous êtes démunis de toute ressource alors qu'il vous faut justement réadapter votre vie. Cela est inacceptable.

Nous allons mettre un terme immédiat à cette situation. Voici comment :

- nous allons transférer à la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État qui ne traite actuellement que les dossiers des forces de l'ordre, la responsabilité de la liquidation des pensions de tous les fonctionnaires ;
- nous allons demander aux ministères, aux autres employeurs publics et au ministère de la Fonction Publique de s'organiser pour transmettre à l'avance les dossiers de départ à la retraite à la CGRAE, 6 mois avant les départs effectifs, de façon à assurer qu'il n'y ait plus aucune discontinuité entre le dernier salaire et la première pension ; l'informatisation générale des services de l'État permettra de constituer une base de données unique et fiable, accessible à tous les services concernés ;
- nous allons simplifier le dispositif, notamment en fondant tous les textes régissant la retraite en un seul et unique Code des Pensions Publiques traitant le régime de droit commun et les régimes spéciaux ; nous regrouperons les pensions actuelles, d'ancienneté et proportionnelle, en une seule pension de retraite ;
- nous allons assouplir les conditions de réversion des pensions aux orphelins mineurs comme aux conjoints survivants, sans faire de distinction entre les veufs et les veuves ;
- nous allons indexer les pensions sur le coût de la vie, pour que l'inflation n'érode pas petit à petit le pouvoir d'achat qu'elles procurent ;
- nous faciliterons la mise en place de régimes complémentaires de retraite pour ceux qui voudront faire l'effort d'épargner davantage ;
- nous allons également corriger les injustices actuelles du système dans le nouveau code des pensions publiques ;

- enfin, nous allons prendre des mesures qui s'adresseront à l'ensemble des retraités et des personnes âgées :
 - parce qu'à 57 ou 60 ans, on n'est pas vieux de nos jours, **nous organiserons tant dans le secteur public que dans le secteur privé des cadres d'emploi souples des retraités qui souhaiteront garder une activité. La mise à la retraite ne sera plus jamais vécue comme une sanction ;**
 - nous inciterons les communes à animer leurs vies quotidiennes, en créant notamment des espaces où ils pourront se retrouver pour se cultiver, se distraire ou simplement se détendre dans un cadre qui y soit propice ;
 - nous instaurerons chaque année une journée des personnes âgées nous permettant de les honorer comme il se doit ;
 - nous créerons dans nos hôpitaux des services spécialisés de gériatrie et de gérontologie.

DEUXIEME PARTIE

La relance des activités économiques

VII - MOBILISONS LES RESSOURCES FINANCIÈRES NECESSAIRES À NOTRE REDÉMARRAGE ET DEPENSONS MIEUX L'ARGENT PUBLIC

Établissons une fiscalité plus efficace et plus solidaire.

Nous procéderons dans les 5 ans à une réforme en profondeur de la fiscalité.
Nous aurons 3 défis majeurs à relever :

1- Notre politique fiscale devra inciter fortement à la création de nouvelles activités et à la réduction des disparités régionales.

Nous allègerons progressivement la fiscalité supportée par les entreprises.

Nous réduirons l' " impôt papier ", c'est-à-dire les formalités administratives diverses et variées, qui coûtent en temps et en énergie aux entreprises sans apporter d'informations réellement utiles à l'Administration.

Nous remettons en cause certains régimes d'exonération injustifiés pour mettre en place un régime de droit commun intégrant en son sein et sur des bases durables des réductions ciblées sur nos objectifs fondamentaux de politique économique et sociale.

2- Notre politique fiscale sera l'instrument-clef d'une politique de solidarité et de redistribution de la richesse.

La nouvelle politique sociale de la Nation, tournée résolument vers les couches les plus défavorisées, ne pourra être mise en œuvre sans un effort particulier de solidarité des couches les plus favorisées.

Le système d'imposition des personnes physiques sera simplifié.

Nous reverrons également l'impôt foncier pour qu'en soient totalement exonérés les propriétaires les plus modestes occupant leur logement.
L'accession à la propriété sera ainsi encouragée.

Pour faciliter la vie des contribuables, le système d'imposition sera simplifié : réduction du nombre d'impôts, généralisation du prélèvement à la source,...

3- L'accroissement du taux de recouvrement des impôts.

Nous ferons payer l'impôt par tous ceux qui doivent s'en acquitter. Pour y parvenir :

- nous réformerons l'impôt pour le rendre plus difficile à contourner ;
- nous procéderons très rapidement à un recensement des opérateurs économiques qui ne sont pas connus des services fiscaux et nous enregistrerons tous les opérateurs dans une base de données unique.

Pour favoriser l'entrée dans le secteur formel des opérateurs, nous apporterons des appuis techniques, tels que la délivrance gratuite de bons de formation dans des cabinets de comptabilité et de gestion. Des incitations fiscales seront également mises en place.

Enfin, nous ferons des marchés de l'État un instrument d'incitation au passage du secteur informel au secteur formel. Les marchés de l'État seront réservés aux opérateurs soumis au régime réel. Les sociétés privées bénéficiaires de ces marchés seront elles-mêmes tenues de ne sous-traiter qu'à des opérateurs soumis au régime réel.

Les mesures fiscales annoncées, notamment l'extension de l'assiette de l'impôt essentiellement, permettront de lever des ressources supplémentaires conséquentes.

Secteur bancaire moderne

Il s'agira d'inciter les banques modernes à "faire plus et moins cher".

Nous établirons avec les banques un diagnostic des obstacles techniques ou juridiques au développement de leurs activités et des causes des niveaux élevés des taux d'intérêt. Nous relèverons ces obstacles quand ce sera du ressort de l'État. Nous les inciterons aussi à optimiser leurs organisations et leurs coûts.

Par ailleurs, l'État n'ayant en principe aucun rôle direct à jouer dans des banques, nous reverrons l'opportunité d'y garder des participations.

Secteur de la microfinance

Nous allons devoir relever très rapidement trois défis pour consolider et développer cette activité vitale :

Son indispensable professionnalisation. Nous inciterons les structures de la microfinance à la rationalisation de leur gestion. C'est la condition sine qua non de l'équilibre du système et de la confiance des centaines de milliers d'épargnants qui croient en lui.

Son développement massif. Ce n'est pas 20 ou 30 milliards de FCFA qu'il faut injecter en microcrédit, mais 200 ou 300 milliards de FCFA. Nous inviterons les organismes de micro-finance à assouplir les règles d'accès aux crédits. L'État ne mettra des lignes de crédit qu'à la disposition des établissements de micro-finance dont la qualité de gestion sera saine.

Nous inciterons par ailleurs les banques à s'impliquer fortement dans la micro-finance. Des avantages fiscaux leur seront consentis. Nous inviterons les acteurs internationaux de la micro-finance à s'implanter en Côte d'Ivoire.

Son orientation vers le monde rural. Nos politiques de développement de certaines filières agricoles vont ouvrir à nos populations rurales de nouvelles perspectives. Ce serait dommage qu'elles viennent " buter " sur un manque de ressources financières, nous encouragerons l'implantation des structures de micro-finance dans les zones rurales.

Dette intérieure

Dans un délai maximum d'un an, nous restructurerons la dette intérieure de l'État de manière à ce qu'elle ne pèse en aucune façon sur les opérateurs économiques dont la vocation n'est pas de prêter de l'argent à l'État. Leur confiance ainsi restaurée, nous pourrions viser un taux de croissance réel de 6 % par an en moyenne, un peu moins en début de mandat, plus vers la fin.

Dette extérieure

Nous poursuivrons l'assainissement de la gestion de nos finances publiques pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE qui permettra d'alléger le fardeau de la dette extérieure (6 300 milliards de FCFA) devenue insupportable avec un service de plus 400 milliards de FCFA par an.

Nous mobiliserons plus de 10 000 milliards de FCFA de ressources pour le financement des investissements programmés dans le " vivre ensemble " à travers :

- l'accroissement du taux de recouvrement des impôts et des droits de douane ;
- les revenus dégagés par une plus forte croissance économique ;
- les ressources dégagées par l'atteinte du point d'achèvement du PPTTE ;
- l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- les financements du secteur privé.

Dépensons mieux l'argent public

Grâce à la croissance retrouvée, aux ressources intérieures et extérieures mobilisées, nous disposerons de ressources financières accrues que nous dépenserons avec sérieux et responsabilité, parce que nous les dépenserons dans le sens d'une meilleure productivité économique et d'une plus grande justice sociale.

Nous privilégierons de manière constante l'efficacité économique et l'efficace sociale ; efficacité économique parce que le rôle de l'État consiste en premier lieu à soutenir les activités productives et créatives d'emplois (les pistes, les routes, les barrages...) ; efficacité sociale parce qu'il est du devoir de l'État d'assurer l'accessibilité aux services de base à la plus grande partie de la population (santé, eau potable, éducation...) ; l'État y consacra au moins 20% des ressources.

VIII - LUTTONS CONTRE LA PAUVRETÉ

La pauvreté qui nous avait plus ou moins épargnés pendant plusieurs décennies est maintenant présente en Côte d'Ivoire, souvent de façon dramatique. **Près de 50 % de la population vit aujourd'hui en-dessous du "seuil de pauvreté"**. S'attaquer à ce fléau sera notre premier devoir.

Nous allons consacrer **200 milliards de FCFA** à la mise en œuvre du **Plan National de Réduction immédiate de l'Extrême Pauvreté**. Il concernera les populations qui vivent avec moins de 300 FCFA par jour par personne, c'est-à-dire près de 2 millions de nos concitoyens.

Pour agir rapidement, nous fédérerons les énergies de tous les acteurs qui ont fait leurs preuves sur le terrain et qui ont eu des résultats. Nous demanderons aux ONG de nous aider à sélectionner les meilleures méthodes, les meilleurs acteurs et à identifier la population des extrêmement pauvres.

Nous mettrons gratuitement à la disposition de ces familles des biens dont elles ont un besoin vital :

- des manuels et des fournitures scolaires de base ;
- des médicaments essentiels et des moustiquaires imprégnées, ainsi que le paiement pour leur compte des soins de santé essentiels ;
- la gratuité des frais d'accouchement dans les hôpitaux publics ;
- la distribution gratuite d'aliments, notamment pour les nouveau-nés et les jeunes enfants, de façon à lutter contre la malnutrition qui, touche aujourd'hui près d'un enfant sur trois de moins de 5 ans.

De plus, pour aider ces familles à sortir d'une situation de "dépendance" de l'aide des autres :

- les emplois dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre réalisés par l'État ou les collectivités territoriales (l'entretien des routes et des voiries communales par exemple) seront proposés en priorité aux plus défavorisés ;

- l'État les aidera à s'insérer dans la vie active à travers le projet de création d'un million d'emplois dans le secteur informel.

Toutes les populations défavorisées profiteront des mesures générales prévues dans les autres volets de notre programme :

- la gratuité de l'eau potable collective dans les villages et dans les quartiers défavorisés des villes ; la réalisation et la maintenance des forages et des pompes étant à nouveau prises en charge par l'État ;
- la suppression des frais d'inscription dans les écoles primaires et les collèges publics ;
- la gratuité des manuels scolaires dans les écoles primaires publiques pour les enfants dont les parents disposent de faibles revenus.

Nous nous engageons à indemniser les victimes de guerre et à faire prendre en charge par l'État les orphelins de guerre et des événements politiques très douloureux que nous avons vécus ces dix dernières années.

IX - REORGANISONS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Notre système de santé se dégrade, tous les Ivoiriens le savent, ils le vivent au quotidien :

- les dépenses publiques consacrées au secteur de la santé représentent à peine 5% du budget de l'État et 0,9 % de notre Produit Intérieur Brut(PIB) contre 2,2 % en moyenne dans tous les pays d'Afrique ;
- l'espérance de vie est retombée de 55 ans en 1993 à 46 ans en 2006 ;
- la malnutrition touche un enfant de moins de 5 ans sur 3 ;
- sur 3 personnes dépistées séropositives, 2 ne bénéficient d'aucun traitement
- de nombreux équipements sont en mauvais état ou en panne et les centres de santé sont trop souvent mal approvisionnés en fournitures et en médicaments essentiels ;
- des personnels de santé ont quitté le secteur public à un rythme important pendant plusieurs années consécutives. D'autres, sans quitter leurs établissements, font des vacations dans des établissements privés et sont absents de leurs postes dans les établissements publics.

Il nous faut aujourd'hui construire un nouveau système de santé efficace et accessible à tous.

Nous proposerons une nouvelle organisation du secteur de la santé.

Nous allons recentrer le rôle de l'État sur un rôle d'organisation et de contrôle. L'État définira la politique générale de la santé, notamment la "carte sanitaire" qui définit les besoins pour assurer une bonne couverture du territoire.

Ses grandes missions :

- assurer la surveillance épidémiologique ;

- rénover les infrastructures sanitaires publiques existantes et en construire de nouvelles ;
- passer des conventions avec les structures privées mais aussi avec les structures publiques ;
- nommer les responsables des structures publiques et remplacer ceux qui n'atteindraient pas les objectifs fixés ;
- venir en aide aux couches de la population les plus défavorisées ;

Les collectivités territoriales apporteront un "regard de proximité". Elles organiseront également les transports d'urgence des patients vers les structures de soins les plus proches.

Les conventions

L'idée fondatrice de notre réforme est celle du "conventionnement". Ce système régit l'organisation de la santé dans d'autres pays. Il est aussi appliqué dans d'autres secteurs d'activité en Côte d'Ivoire. Ces conventions seront signées entre la puissance publique et le responsable de la structure, qu'elle soit privée ou publique.

Le rôle des structures publiques et celui des structures privées conventionnées seront identiques : dispenser des soins de santé de qualité, partout sur le territoire, conformément à la carte sanitaire et à des prix abordables réglementés suivant un barème national.

Les obligations de l'établissement de santé : se doter des équipements nécessaires non mis à disposition par l'État, mobiliser les ressources humaines, se conformer aux "standards techniques" en matière de soins, se conformer au barème national de tarification des soins dispensés.

Les obligations de l'État pourront prendre plusieurs formes : mise à disposition des infrastructures, mise à disposition totale ou partielle des équipements, versement chaque année d'une subvention d'exploitation dans les cas particuliers qui le nécessite, notamment dans les cas où le niveau de la clientèle de l'établissement est trop faible pour permettre de couvrir la totalité des coûts fixes.

L'État contrôlera les performances des différents établissements. Les collectivités territoriales le relayeront sur le terrain, en étant à l'écoute de la satisfaction du public et en attirant l'attention sur les éventuels problèmes.

La durée de ces conventions devrait en principe varier de 3 ans dans le cas d'une structure publique, à 8 ou 10 ans dans le cas d'une structure privée ayant à investir.

Nos objectifs :

- passer des conventions avec toutes les structures privées qui le souhaiteraient dans un délai de 18 mois ;
- mettre en place des conventions avec 30 % des structures publiques dans un délai d'un an et les tester sur 2 ans ;
- corriger les "péchés de jeunesse" et généraliser le conventionnement dans un délai de 5 ans.

L'État restera responsable de la mise à jour régulière de la carte sanitaire ; 2 objectifs seront visés :

La proximité :

- chaque Ivoirien devra pouvoir accéder à un centre de santé de base à moins de 5 km de chez lui ;
- chaque Ivoirienne devra pouvoir accéder à une maternité à moins de 5 km de chez elle ;
- nous créerons des centres santé de moindre envergure dans les zones rurales et nous en confierons la gestion à des volontaires (personnes physiques ou morales) ;
- Nous créerons également des centres de santé de base dans les quartiers les plus récents de nos grandes villes.

La qualité des soins :

- des personnels bien formés et en nombre suffisant devront pouvoir accueillir les patients ;

- tous les centres de santé de base seront équipés pour pouvoir détecter le virus du SIDA et pourront prescrire les anti-rétroviraux nécessaires ; l'accès à ces traitements sera égal pour tous, sur toute l'étendue du territoire ;
- Nous aurons à faire un effort considérable en matière de rénovation et de construction d'établissements sanitaires ainsi que des établissements spécialisés qui nous manquent cruellement (centres de radiothérapie, centres de santé mentale, etc.). Ces établissements seront dotés d'équipements performants et leur gestion sera confiée à des gestionnaires compétents et sérieux.

L'adaptation des ressources humaines aux nouveaux besoins.

Nous augmenterons de façon importante, pendant plusieurs années consécutives, les contingents d'infirmiers et de sages-femmes à former.

Nous formerons les médecins et les gestionnaires à l'économie de la santé.

Nous mettrons en place ensemble, État et secteur privé, un dispositif de formation continue de l'ensemble des personnels de santé.

Nous "rappellerons" si besoin, pour quelques années, les retraités du secteur qui seront volontaires pour se mobiliser pendant la période de formation de la génération suivante.

La population est partout dans le pays, le personnel de santé devra donc être partout.

Pour combler le déficit important de personnel à l'intérieur du pays, pour éviter d'avoir recours aux "affectations forcées", nous combinerons plusieurs moyens :

- l'appel aux bonnes volontés parmi les personnels en place ;
- la régionalisation des concours de recrutement ;
- l'octroi de primes d'éloignement.

Nous introduirons des éléments variables dans les rémunérations au mérite des personnels de santé publique.

Le temps partagé entre établissement public et établissement privé sera possible, mais dans des conditions de transparence garantissant la maîtrise de la présence au travail et celle des coûts.

La politique sanitaire de prévention et de soin plus efficace et mieux adaptée aux besoins des populations.

Nous inciterons et aiderons les départements et surtout les communes à recruter des ingénieurs et techniciens sanitaires pour détecter sur le terrain les problèmes d'hygiène et de pollution.

Nous poursuivrons les programmes de vaccination, en particulier des femmes et des enfants. Avec le soutien renouvelé de la communauté internationale, nous atteindrons l'objectif d'une couverture totale.

La prévention du SIDA (notamment par la diffusion de l'emploi du préservatif en milieu rural), celle du paludisme, de l'ulcère de Buruli, de l'onchocercose et de la bilharziose feront partie de nos priorités.

Nous procéderons très rapidement à une distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticides "de nouvelle génération", efficaces pendant 2 à 3 ans.

La distribution des médicaments :

- **nous allons mettre à jour la liste des médicaments essentiels dont nous avons réellement besoin** : des médicaments plus efficaces et moins coûteux apparaissent, il faut les introduire dans nos listes et en sortir ceux qui s'avèrent moins performants ;
- il nous faut également prendre enfin l'habitude de **recourir d'abord aux médicaments génériques**, beaucoup moins coûteux.

Nous allons également agir pour faire baisser le coût final du médicament :

- nous ne produisons que 10% des médicaments que nous consommons ; en partenariat avec des laboratoires étrangers ou nationaux, nous essaierons de produire 50% de nos besoins ;

- nous demanderons à notre recherche scientifique d'identifier dans notre pharmacopée traditionnelle les médicaments qui ont de véritables vertus thérapeutiques ;
- nous allons favoriser la vente en détail des médicaments usuels de manière à les rendre accessibles au plus grand nombre.

La Couverture Médicale Universelle

En 2001, l'annonce de la création de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) a suscité beaucoup d'espoirs. Les réalités n'ont pas suivi, les déceptions ont été à la hauteur des espoirs initiaux.

Nous allons tirer les leçons de cet échec pour **mettre en place un système efficace. Notre objectif est clair : permettre à tous, tout de suite, de souscrire à une assurance maladie ; et d'amener progressivement l'ensemble de la population à le faire.**

Après études et discussions avec des professionnels de l'assurance maladie, nous sommes déjà en mesure d'annoncer que nous pourrions proposer à tous les Ivoiriens du monde urbain et rural qui le souhaiteraient, dans les 6 mois qui suivront notre accession au pouvoir, **un contrat d'assurance maladie de base couvrant :**

- les actes et services les plus importants: hospitalisations médicales et chirurgicales, consultations et fournitures des principaux médicaments contre le paludisme, le SIDA (antirétroviraux), la tuberculose et les infections courantes (antibiotiques de base) ;
- les frais liés à la maternité (consultations prénatales, accouchement normal ou avec césarienne).

Ces prestations seront fournies pour une cotisation réduite à 1 000 FCFA par mois et par personne moyennant une participation aux frais de 1 000 FCFA par consultation. Tous les autres frais étant pris en charge à 100 % dans les établissements de santé conventionnés.

L'État couvrira de son côté tous les frais liés à la mise en place des contrats d'assurance maladie de ce type et notamment les frais d'enregistrement et de fourniture des cartes personnalisées sécurisées aux assurés.

Nous consacrerons **378 milliards de FCFA** à la reformes du secteur de la santé.

X- RECONSTRUISONS NOTRE SYSTEME EDUCATIF

Parents, élèves, enseignants, nous avons tous vu notre système éducatif se dégrader depuis une dizaine d'années. Le constat est amer :

- les classes sont surchargées, dans le primaire comme dans le secondaire, jusqu'à 100 élèves par classe parfois, et même plus ;
- le manque d'instituteurs et de professeurs ; dans le primaire public, le déficit d'enseignants est estimé à 12 000, alors qu'apparemment près de 6 000 instituteurs n'enseignent pas ;
- depuis 8 ans, plusieurs milliers d'enseignants ont été recrutés en dehors de toute procédure de concours. Ils ont été formés trop vite, souvent en moins d'un an : la qualité des enseignements dispensés s'en est ressentie ;
- Les programmes d'enseignement et la méthode pédagogique sont inadaptés ;
- l'emploi des fascicules a été systématisé au détriment des cours ;
- la " vente " des diplômes s'est répandue : certains diplômes n'ont plus de valeur ; certains jeunes arrivent à l'université sans avoir le niveau requis ;
- l'insuffisance du contrôle et de l'évaluation des établissements publics et privés ;
- Depuis 1993, très peu de collèges d'enseignement secondaire ont été construits : on en est réduit à généraliser le système de la double vacation et à alléger les horaires.

Face à tous ces dysfonctionnements, il est grand temps d'agir. Voici les principes de base de notre politique :

- **l'égalité des chances** : tout jeune Ivoirien doit pouvoir accéder à notre système éducatif et en gravir tous les échelons ;

- l'école gratuite et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- la gratuité des manuels scolaires dans l'enseignement primaire pour tous les enfants dont les parents ne disposent que d'un revenu modeste.

Nous allons nous donner **5 ans pour atteindre l'objectif de 100% des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire**, ce qui nous permettra de viser dans les 10 ans l'objectif de scolariser dans le premier cycle du secondaire, 100% des enfants.

Enseignement primaire et secondaire publics

Pour atteindre l'objectif très ambitieux de scolariser le maximum d'enfants dans de bonnes conditions d'accueil, il va nous falloir :

- réduire au strict minimum les effectifs administratifs, affecter tous les enseignants disponibles et leur demander de respecter les temps de travail réglementaires ;
- former et recruter 60 000 instituteurs, soit 12 000 instituteurs par an ;
- en cas de besoins, nous ferons appel temporairement aux meilleurs enseignants retraités qui souhaiteraient se mobiliser pour cette cause.

En matière de formation, de recrutement et de gestion des ressources humaines, nous allons revenir très rapidement à des pratiques saines :

- le recrutement par concours ouverts à des candidats répondant aux critères exigés et selon des procédures évitant tout favoritisme ;
- la formation à la pédagogie avec le renforcement conséquent de nos établissements de formation des enseignants (CAFOP, ENS, IPNETP, INJS, INFAAC...) et sans doute la création de nouveaux établissements ;
- le renforcement des contrôles pour nous assurer que les programmes et les horaires sont bien respectés ; les enseignants feront l'objet d'évaluations régulières et les avancements se feront au mérite ;
- le soutien scolaire faisant partie du service public, sera organisé par l'État.

L'une de nos priorités sera d'**améliorer la qualité de l'éducation civique** : nous organiserons des formations spécifiques pour les enseignants qui en auront la charge.

Nous mettrons en place un système de lutte **contre les faux diplômes** : le respect de l'anonymat des copies dans les examens et concours sera strictement contrôlé, les listes des diplômés seront publiées sur internet, les fraudes seront sévèrement sanctionnées et des poursuites judiciaires seront engagées à l'encontre des corrupteurs et des corrompus.

Nous renforcerons **le système d'évaluation des niveaux des élèves** dans les différents cycles de l'enseignement : il nous permettra de mesurer si nos objectifs qualitatifs sont atteints et de décider des corrections nécessaires à notre système éducatif.

L'examen d'entrée en 6^{ème} ne fonctionnera plus jamais comme un concours : **tous les enfants ayant le niveau requis seront admis en 6^{ème}**. À l'État d'assurer leur accueil, au lieu de refuser des élèves faute de moyens, sans le dire clairement.

Il nous faudra des salles de classes, beaucoup de salles de classe :

- le système de la double vacation sera provisoirement maintenu dans certains cas bien maîtrisés : il s'agira de partager des salles de classe mais pas des enseignants ;
- la construction de nouvelles salles de classe selon les besoins sera réalisée avec l'appui des bailleurs de fonds et avec une petite contribution des populations ;
- la nouvelle carte scolaire corrigera les disparités territoriales ;
- nous veillerons à ce que les établissements scolaires soient aussi proches que possible des populations : les écoles primaires à moins de 5 km, les collèges à moins de 50 km ;
- la rénovation progressive des établissements qui le nécessitent ;
- l'équipement de tous les établissements en matériels informatiques performants : l'usage de base de l'ordinateur, l'emploi de la messagerie électronique et la navigation sur Internet seront enseignés dès l'école primaire, l'usage du traitement de texte et du tableur sera enseigné au collège.

Nous doterons les établissements des budgets nécessaires à leur fonctionnement et veillerons à la bonne utilisation de ces ressources ; nous jugerons les chefs d'établissement sur le respect des objectifs fixés ensemble.

Nous demanderons à des instituteurs volontaires, contre une rémunération complémentaire, de se mettre à la disposition des populations pour animer des " cybercentres ".

Les heures supplémentaires seront payées, les avancements au mérite et les profils de carrière seront gérés ensemble.

Trois mesures complémentaires dans le primaire et le secondaire :

- **le développement de l'enseignement préscolaire**, qui ne concerne aujourd'hui qu'à peine 2 ou 3% de nos enfants ;
- **des programmes spécifiques de soutien scolaire pour les enfants qui ont souffert des effets de la crise** dans leurs cursus scolaire ;
- les collectivités décentralisées auront un rôle important à jouer dans la reconstruction de notre système éducatif ; nous leur demanderons d'observer sur le terrain la réalité du fonctionnement du système, elles nous aideront ainsi à détecter les problèmes et à trouver les solutions adéquates.

Enseignement secondaire technique et formation professionnelle

Informatique, télécommunications, industrie agroalimentaire, biotechnologies, production de biocarburants, pétrole, assurances, immobilier, transports, etc..., tous ces métiers se sont développés dans notre pays et vont se développer encore plus rapidement. Il nous faut donc accroître nos capacités d'accueil dans les établissements publics professionnels de manière à assurer l'adéquation emploi-formation.

Enseignement supérieur

Aujourd'hui, à peine 50% des diplômés de notre système public d'enseignement supérieur trouvent **des emplois qui, dans la plupart des cas, ne correspondent pas aux formations dispensées et aux qualifications acquises.** Parallèlement, les employeurs se plaignent souvent de ne pas

trouver sur le marché les cadres et les techniciens bien formés dont ils ont besoin.

La qualité des enseignements se dégrade régulièrement.

Enfin, on a laissé s'installer la politique dans beaucoup d'établissements, elle distrait du travail et elle conduit, dans certains cas, à la violence : on a admis l'inadmissible.

La généralisation du système Licence - Master - Doctorat (LMD) permettra notamment de donner aux employeurs une meilleure visibilité quant aux niveaux des diplômes délivrés ; elle nécessitera une réforme des programmes dans certaines filières.

Nous relèverons le niveau des enseignements : nous donnerons aux enseignants qui en ont besoin les formations complémentaires à la pédagogie et nous soutiendrons la formation continue des enseignants.

Nous engagerons la rénovation des établissements et leur rééquipement correct en matériels pédagogiques et didactiques, en laboratoires, en bibliothèques.

Nous nommerons des responsables d'établissements **réputés pour leurs compétences en matière de gestion.**

Nous les jugerons sur leurs résultats pédagogiques et financiers.

Nous recruterons de nouveaux enseignants par concours pour atteindre un taux d'encadrement aussi proche que possible de celui d'un enseignant pour 25 à 30 étudiants.

Nous procéderons à l'extension de certains établissements et en construirons de nouveaux : la règle sera la déconcentration, pour éviter que plus de 80% des étudiants soient à Abidjan. Les établissements actuels de Daloa et de Korhogo deviendront des Universités à part entière et nous en créerons progressivement dans toutes les autres grandes capitales régionales du pays.

Nous développerons des laboratoires de recherche en partenariat avec les opérateurs économiques privés.

Nous accorderons une importance particulière à la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication. Des bibliothèques et centres de documentation électroniques accessibles par internet remplaceront avantageusement leurs aînés " papier ".

La question des frais d'inscription et des bourses

Aider les familles disposant de faibles revenus et récompenser le mérite seront nos deux priorités mais nous devons faire preuve d'une bien plus grande rigueur dans la gestion :

- les frais d'inscription seront gratuits pour tous les étudiants qui n'auront pas redoublé : ce sera notre façon de récompenser ceux qui font des efforts mais qui sortent aussi plus vite du système que les autres et coûtent donc moins cher à la collectivité ;
- des quotas de bourses seront réservés aux jeunes filles ainsi que des places dans les cités universitaires ; elles ne représentent aujourd'hui que 30% des effectifs des étudiants et nous devons agir pour réduire ce déséquilibre.

Nous impliquerons le secteur privé dans la construction et l'exploitation de cités universitaires accueillantes et bien équipées ; nous veillerons à ce que les tarifs pratiqués restent supportables par les étudiants.

Il va nous falloir rénover nos Grandes Écoles, les rééquiper, renforcer les partenariats avec le secteur privé et les grandes écoles étrangères, adapter les contenus de certains enseignements, diversifier les sources de recrutement des enseignants.

Quel sera le rôle de l'enseignement privé ?

L'enseignement privé s'est assez fortement développé au cours des 10 dernières années mais ce développement, indispensable dans son principe, n'a pas vraiment été contrôlé par l'État de façon convenable.

Qu'en est-il résulté ? Une réalité très variée de l'enseignement privé, avec des établissements de grande qualité mais aussi des " écoles-boutiques " où les objectifs lucratifs l'ont emporté sur les objectifs pédagogiques.

Quelle sera notre politique ? Elle sera inspirée encore une fois par les mêmes principes :

- favoriser et appuyer toutes les initiatives privées dont les objectifs pédagogiques seront " en phase " avec ceux de notre politique générale d'éducation et de formation professionnelle ;
- veiller à ce que la qualité des enseignements corresponde aux attentes légitimes des parents d'élèves et des étudiants ; dans les cas extrêmes, conditionner le renouvellement des agréments par la mise en œuvre de mesures précises allant dans ce sens ;
- veiller enfin à la meilleure complémentarité et à la meilleure synergie possibles entre les 2 systèmes d'enseignement, public et privé ;
- payer à temps les subventions de l'État et veiller à ce que les salaires des enseignants soient payés régulièrement.

L'Éducation est essentielle à la justice sociale, c'est ce qui permet à tous les parents de mieux " réussir à travers leurs enfants " et c'est l'intérêt de la Nation d'utiliser tous les talents et toutes les énergies.

À chaque jeune Ivoirien en âge de me comprendre, je dis solennellement : "**Ose l'effort, ose le travail, bats-toi pour réussir. Nous te repèrerons là où tu es et nous t'aiderons. Compte sur nous !**"

Nous consacrerons **810 milliards de FCFA** à la modernisation de notre système éducatif.

XI - MOBILISONS ET OCCUPONS NOTRE JEUNESSE

Les jeunes ont des droits : nous allons les satisfaire. Ils ont aussi des devoirs : nous sommes sûrs qu'ils les accompliront spontanément. Ils ont enfin des espoirs : nous ne les décevrons pas.

Nous lutterons contre le chômage des jeunes grâce au plan de l'aide à la création d'emplois dans le secteur informel et les importants projets à mettre en œuvre dans d'autres secteurs (riz, anacarde, mine, tourisme, infrastructure, habitat,...).

Notre objectif est de créer un million d'emplois en 5 ans, soit 200 000 par an.

Comment allons-nous procéder ?

Nous allons mandater des équipes d'encadreurs pour aller dans nos villages et dans les quartiers de nos villes identifier les activités qui mériteraient d'y être créées.

Ces encadreurs recevront ensuite tous les candidats, hommes ou femmes qui voudront s'y lancer. Ils seront sélectionnés sur des critères de volonté, d'honnêteté et de fiabilité. S'ils ont une formation de base, ce sera un plus mais nous n'en ferons pas une condition.

Les encadreurs et les bénéficiaires établiront une relation de partenariat dans la durée. Ensemble, ils définiront le projet qui aura le plus de chance de succès.

Une fois le projet mis au point, l'encadreur définira avec le jeune ses besoins de formation (gestion, comptabilité simplifiée par exemple). Il lui délivrera le "bon de formation" et l'orientera sur l'établissement adapté.

Il lui versera un pécule de départ de 100 000 à 200 000 FCFA. Quand l'activité nécessitera un investissement initial plus conséquent, l'encadreur mettra le jeune en relation avec un organisme de microfinance.

L'encadreur guidera le jeune pendant les premiers mois, en lui prodiguant des conseils, en le mettant en relation avec des structures comme les chambres de métiers, en l'aidant à accomplir des formalités.

Ce dispositif sera complété par une série de mesures favorisant la création d'entreprise telles que :

- la simplification des démarches administratives ;
- l'application d'une fiscalité réduite pendant les premières années des entreprises créées par ces jeunes ;
- la mise en place d'une ligne de crédit à taux réduit auprès des institutions financières au profit des jeunes.

Les jeunes doivent jouer un rôle social fondamental

Nous proposerons aux jeunes de se consacrer bénévolement, même si ce n'est que quelques heures par semaine, à des tâches d'intérêt général telles que l'alphabétisation ou la sensibilisation aux dangers du SIDA.

L'État détectera les jeunes qui auront fait la preuve de leur dévouement pour leur proposer des responsabilités dans la Fonction Publique. Des récompenses de toutes natures seront accordées aux plus méritants.

Nous leur proposerons également de s'impliquer dans les ONG qui mettront en œuvre nos programmes de lutte contre la pauvreté. Leur mission sera alors de détecter les Ivoiriens les plus défavorisés et de leur fournir l'aide que la Nation, par solidarité, se doit de leur apporter.

Quelle est notre conception du sport ? Comment prévoyons-nous de développer sa pratique ?

La pratique du sport est une source de distraction très prisée mais surtout une des bases importantes de l'éducation de nos jeunes, permettant de leur inculquer des valeurs essentielles : le goût de se dépasser, le sens de l'effort, autant de qualités qui les aideront à réussir, quel que soit le chemin qu'ils emprunteront.

Nous réaliserons rapidement un premier Lycée Sport et Études à Bouaké.

Ce lycée accueillera de la 6^{ème} à la terminale des jeunes prometteurs, garçons et filles, venant de toutes les régions de la Côte d'Ivoire. D'une capacité d'accueil de 1 000 élèves, il sera doté de tous les équipements sportifs modernes.

Nous redynamiserons l'Office Ivoirien du Sport Scolaire et Universitaire (OISSU) afin qu'il soit à nouveau en mesure d'organiser régulièrement des compétitions sportives entre les écoles et les collèges de toutes les régions.

Nous réhabiliterons les infrastructures sportives en mauvais état et en construirons de nouveaux en commençant par les régions qui en manquent le plus.

Nous organiserons progressivement des championnats nationaux dans les principaux sports collectifs (handball, basket-ball, cyclisme, moto-cross ...) et nous soutiendrons la tenue d'épreuves de haut niveau dans les différentes disciplines, notamment l'organisation du Tour Cycliste de Côte d'Ivoire.

Nous postulerons une nouvelle fois pour l'organisation de la CAN avant la fin du mandat.

Nous consacrerons **600 milliards de FCFA** au plein épanouissement de la jeunesse.

XII - REHAUSSONS LE ROLE DES FEMMES ET DES FAMILLES

Chaque fois que des femmes accèdent à des postes à responsabilité, les analyses sont mieux élaborées, les décisions sont prises avec une plus grande conscience, elles sont mieux expliquées, mieux acceptées, leur mise en œuvre devient plus facile, les conflits s'apaisent, l'équilibre revient. Tous les hommes le reconnaissent, au moins au fond de leur cœur.

Ensemble, donnons-nous les moyens de faire jouer aux femmes un rôle accru et la Côte d'Ivoire progressera dans des domaines cruciaux :

- l'apprentissage de la démocratie, le retour à la tolérance et la réconciliation nationale ;
- la capacité d'entreprendre et la réussite dans les affaires;
- la détection des détresses sociales.

Commençons par réduire la pénibilité des tâches domestiques

Dans les zones rurales et dans les quartiers défavorisés de nos villes :

- offrons un accès facile et gratuit à l'eau potable collective ;
- permettons à l'ensemble de la population d'accéder au gaz en bouteille à un prix modique ;
- aidons les mères à mieux jouer leur rôle d'éducatrices.

Mettons l'accent sur l'éducation

- dès le plus jeune âge, notre système éducatif prendra en compte le besoin de les former pour qu'elles puissent valablement participer au développement et en tirer davantage de profit au plan économique, social et culturel. Munies d'une éducation générale de base, elles auront la capacité, d'inculquer à leurs enfants les valeurs essentielles de notre société et de leur assurer un avenir meilleur ;

- 68 % des femmes sont aujourd'hui analphabètes, contre 53 % des hommes. Les programmes d'alphabétisation doivent rapidement corriger cette disparité ;
- Nous donnerons un nouveau dynamisme aux programmes d'espacement des naissances pour les aider à maîtriser le nombre d'enfants qu'elles auront.

Aidons les ménagères à mieux boucler leurs budgets :

- nous réduirons la fiscalité sur les produits et services de base (denrées alimentaires, habillement, eau, électricité, etc...) ;
- nous mènerons une politique agricole garantissant la satisfaction de nos besoins en denrées alimentaires de base à des prix aussi bas que possible, en particulier, le riz ;
- nous combattons l'inflation par une gestion rigoureuse de l'économie.

Aidons les femmes à entreprendre des activités génératrices de revenus :

- nous lancerons un programme de développement de la microfinance sur toute l'étendue du territoire ;
- nous réserverons des lignes de crédits au financement des projets portés par les femmes : 50 milliards de Francs CFA sur 5 années.

Aidons les femmes à jouer rapidement un rôle accru dans la vie sociopolitique de notre pays :

- nous proposerons un projet de loi tendant vers la parité systématique hommes / femmes dans la vie politique et aux postes à responsabilité dans les administrations en tenant compte bien sûr de la compétence. Dans une première étape, nous proposerons que les femmes occupent au moins 30% de ces postes ;
- aujourd'hui, 3% des jeunes filles accèdent à l'enseignement supérieur contre 9% des garçons. Des quotas de bourses seront réservés aux jeunes filles dans les enseignements secondaire et supérieur.

Notre action en faveur des familles :

- nous inciterons les familles à s'installer dans les villes de l'intérieur ou dans les zones rurales, en leur offrant des opportunités concrètes (plans d'insertion des jeunes, plans de développement de certaines filières agricoles, etc.) ;
- nous poursuivrons la facilitation de la mise à jour de l'État Civil : des équipes itinérantes enregistreront les naissances qui n'ont pas été déclarées ;
- nous lutterons contre les pires formes du travail des enfants ;
- nous nous assurerons que tous les enfants abandonnés sont pris en charge correctement par l'adoption ou l'accueil dans des centres adaptés.

Notre action en faveur des personnes handicapées :

- nous favoriserons leur intégration dans le système éducatif, moyennant quelques aménagements des locaux ou quelques adaptations des habitudes ;
- nous ferons appliquer les textes qui obligent à recruter et à intégrer une certaine proportion de personnes handicapées dans l'Administration publique. Nous les étendrons aux entreprises privées ;
- l'État donnera l'exemple d'un traitement équitable des personnes handicapées notamment dans l'octroi des bourses scolaires et universitaires ;
- nous rénoverons les centres spécialisés dans l'accueil des personnes qui souffrent de traumatismes psychiques. Elles sont assez nombreuses dans ce cas après les années de crise que nous venons de traverser ;
- nous recenserons les besoins en matière d'équipements, appareils et matériels techniques pouvant faciliter la vie individuelle ou collective des personnes handicapées et organiserons la solidarité nationale et internationale pour qu'elles en soient pourvues ; l'État apportera sa contribution ;

- enfin, pour que les personnes handicapées puissent s'exprimer et défendre leurs intérêts, nous appuierons leur regroupement en associations et leur attribuerons des temps d'antenne dans les radios et télévisions publiques.

XIII - AMÉLIORONS NOTRE CADRE DE VIE

Beaucoup trop d'Ivoiriens sont mal logés. Beaucoup trop d'Ivoiriens paient des loyers trop élevés. Beaucoup trop d'Ivoiriens ne sont pas propriétaires de leurs logements et se sentent condamnés à rester locataires toute leur vie.

Nous allons faire de la production massive d'habitat social une de nos toutes premières priorités.

Nous concevrons et mettrons en œuvre des programmes d'habitat social à la portée de la grande majorité de la population de notre pays.

Notre modèle : une maison de 5 millions de FCFA (Maison ADO), un emprunt de 5 millions de FCFA remboursé sur 25 ans dont la mensualité n'excédera pas 25 000 FCFA.

Pour financer la construction de ces logements, nous mobiliserons 100 à 200 milliards de FCFA chaque année.

Nous confierons ces ressources aux banques qui les prêteront aux ménages à revenu modeste. Cela leur permettra d'être propriétaire d'un logement.

Mais comment bénéficier d'un crédit quand on n'a pas de revenus réguliers ? Comment être considéré comme "solvable" quand on n'est pas salarié ?

La réponse est la mutualisation des risques, la solidarité traditionnelle africaine. Plusieurs acquéreurs se regroupent et se portent mutuellement caution. Si l'un fait défaut, le groupe se substitue et rembourse à sa place. La banque a dans ces conditions beaucoup plus confiance envers le groupe.

Nous inciterons les entreprises et les organisations professionnelles telles que les Chambres de métiers à s'impliquer dans le montage de tels projets collectifs pour leurs salariés ou leurs adhérents.

Nous estimons la demande de logements sociaux neufs à près de 50 000 par an. Nous en construirons 10 000 la 1^{ère} année, 20 000 la 2^{ème}, 30 000 la 3^{ème}, 40 000 à 50 000 en régime de croisière. Ces chantiers permettront de mettre au travail plusieurs dizaines de milliers de jeunes au chômage. Nous réaliserons ainsi deux de nos principaux objectifs : créer des emplois et construire des logements sociaux à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Modernisons nos villages

Voici les engagements que nous prenons :

Nous réparerons l'ensemble des pompes hydrauliques en panne. Nous équiperons tous les villages de plus de 100 habitants et assurerons la maintenance de ces équipements.

Nous poursuivrons, par le système de financement habituel l'électrification des villages, en commençant par ceux dont la population dépasse 500 habitants ; les autres villages, quelle que soit leur population, seront équipés d'une mini-installation de production d'électricité, de façon à alimenter certains équipements collectifs vitaux.

Les villages de plus de 500 habitants seront dotés d'écoles primaires et d'infrastructures de santé de base.

Des centres multiservices de proximité seront créés dans tous les villages de plus de 500 habitants. Ils permettront aux populations rurales d'envoyer et de recevoir des courriers électroniques, d'obtenir des actes administratifs simples sans avoir à se déplacer.

Les pistes rurales seront rendues viables en toutes saisons et régulièrement entretenues.

Embellissons nos villes

Nos villes sont sales. Il est grand temps de les assainir.

Nous veillerons à ce que les communes assument leurs responsabilités en matière de propreté générale des quartiers, de lutte contre les nuisances sonores et les implantations anarchiques d'activités commerciales dans nos rues et sur nos espaces publics.

Nous mettrons à la disposition des communes les moyens financiers, humains et matériels nécessaires à la réalisation des objectifs.

Nous réhabiliterons et renforcerons le réseau d'adduction d'eau potable et équiperont les localités de plus de 3 000 habitants non pourvues en château d'eau.

Nous procéderons à la réhabilitation et au renforcement du réseau d'assainissement

Améliorons les conditions de vie dans les quartiers précaires de nos villes

3 à 4 millions de personnes vivent aujourd'hui dans des quartiers précaires, à la périphérie ou même au cœur de nos grandes villes. Les valeurs de solidarité et de justice sociale auxquelles nous croyons nous donnent la responsabilité d'agir. Alors nous agirons.

Nous consacrerons 20 milliards de FCFA par an à la restructuration des quartiers précaires d'Abidjan et des grandes villes de l'intérieur en réalisant les aménagements suivants : amenée de l'eau potable collective, éclairage public sommaire, électrification minimale de services collectifs, assainissement, création de voies d'accès sommaires, création d'écoles primaires et de centres de santé de base.

Des ONG spécialisées, rigoureusement sélectionnées, assureront le volet social : contacts avec les populations, définition concertée des contenus des programmes, appui à la délivrance des titres fonciers, appui à la mise en place des micro-crédits, etc.

XIV - METTONS EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE CULTUREL ET VIVONS DE NOTRE CULTURE

Plus que jamais, nos jeunes ont besoin de se raccrocher aux ressources inépuisables de la culture. Ce n'est pas un hasard si la musique est aujourd'hui si vivante en Côte d'Ivoire et si elle "s'exporte" aussi bien. Elle donne à notre jeunesse l'énergie pour avancer.

Nous protégerons et nous mettrons en valeur notre culture, ou plutôt nos cultures, si riches et si variées.

Nous réaliserons une **Grande Bibliothèque Virtuelle des Arts et des Cultures de la Côte d'Ivoire**.

Nous enregistrerons sur support vidéo et audio les éléments les plus significatifs du patrimoine culturel ivoirien : vestiges archéologiques et historiques, sites et monuments classés, sculptures, peintures, objets d'art de tous types, livres anciens, contes traditionnels, théâtre, musiques et danses,...

Ces enregistrements seront ensuite structurés dans une base de données accessible par internet. Cette vitrine numérique donnera envie au monde entier de mieux connaître la Côte d'Ivoire ; elle permettra également à nombre d'Ivoiriens de découvrir ou de redécouvrir les trésors dont elle regorge.

Nous demanderons le concours des bailleurs de fonds traditionnels et du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'UNESCO.

Plusieurs centaines d'emplois qualifiés seront ainsi créés dans les disciplines techniques (numérisation, gestion de site internet...), scientifiques et culturelles (histoire, géographie, arts,...).

Nos langues traditionnelles sont menacées. **Nous redynamiserons les émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales**. Nous assurerons la promotion du théâtre en langues nationales.

Nous procéderons à la **réhabilitation des équipements culturels publics** en mauvais état et en construirons de nouveaux pour corriger les inégalités territoriales les plus aiguës.

Nous réaménagerons nos musées, pour en faire notamment des "produits d'appel" de voyages touristiques.

Nous introduirons des objectifs culturels et éducatifs dans les cahiers des charges des radios et des télévisions. Les télévisions publiques seront dotées de budgets spécifiques pour réaliser des programmes de qualité internationale mettant en valeur les cultures ivoiriennes.

Nous amplifierons la lutte contre la piraterie de façon concertée avec le Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur (BURIDA). Les sanctions seront renforcées.

Nous mettrons en place des lignes de crédit pour appuyer le **développement de l'ensemble des industries culturelles et notamment des studios d'enregistrement, de production et de réalisation** de façon à ce que nos créateurs soient moins dépendants des moyens techniques des pays étrangers.

XV - PASSONS À UNE NOUVELLE ÈRE DE NOTRE AGRICULTURE

Nous avons accumulé de nombreux retards, notre agriculture est gravement menacée. Il est grand temps de regarder les réalités en face et d'agir :

- depuis la disparition de la Caisse de Stabilisation, la filière café-cacao va mal ;
- nous sommes dépendants des importations de riz qui représentent plus de 50% de notre consommation. En plus, nous payons maintenant le riz que nous consommons plus cher que si nous l'avions produit nous-mêmes.

Malgré sa promulgation la loi sur le foncier rural n'est pas encore appliquée. Les conflits fonciers perdurent et menacent la cohésion sociale :

- la filière coton est déstabilisée et les producteurs sont livrés à eux-mêmes ;
- la culture de l'anacarde a connue de graves déconvenues parce que la transformation n'a pas été développée et les paysans organisés pour bénéficier du fruit de leur labeur.

Il est grand temps d'agir pour encourager les investissements humains, matériels et financiers indispensables à la modernisation de notre agriculture.

Qu'allons-nous faire concrètement ? Voici nos objectifs et notre programme d'actions dans les principales filières.

Nos objectifs :

- assurer la sécurité alimentaire des Ivoiriens ;
- procurer des revenus décents et réguliers à nos populations rurales ;
- créer de milliers d'emplois permanents ;
- améliorer parallèlement les conditions de vie dans les zones rurales.

Nos actions

Pour atteindre ces objectifs, les grands axes de nos actions seront les suivants :

- la modernisation ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la relance de la recherche agronomique ;
- l'amélioration générale de la compétitivité des filières agricoles ;
- le développement sur des bases entièrement nouvelles des mouvements coopératifs ;
- le soutien au développement de politiques agricoles communes dans la sous-région ;
- le développement massif de la micro-finance dans les zones rurales et la mise à disposition de lignes de crédits de 100 milliards de Francs CFA sur 5 ans ;
- l'intervention massive de l'État en matière d'investissement, notamment la construction d'infrastructures socio-économiques en milieu rural ;
- le recours aux compétences du secteur privé.

Notre conception du rôle de l'État dans le secteur de l'agriculture

Pour les filières dites organisées où les différents acteurs s'entendent sur l'essentiel, l'État se concentrera sur ses missions de base de régulation, d'incitation et de correction des inégalités.

Pour les filières dans lesquelles des déséquilibres graves apparaissent et perdurent, l'État, représentant de la collectivité, s'impliquera pour assurer la protection des plus faibles.

Qu'allons-nous faire concrètement ?

FILIÈRE CACAO

Nous créerons une structure publique investie d'une prérogative d'État ; elle sera notamment la seule à organiser la gestion de la filière.

Nous réinstaurerons un prix minimum d'achat bord champ garanti que tous les acheteurs seront tenus de respecter sur toute l'étendue du territoire. Tout manquement sera sévèrement sanctionné.

Quelle que soit la situation du marché, **le prix garanti aux producteurs ne sera jamais inférieur à la moitié du prix de vente international.**

Dès la première campagne qui suivra notre accession au pouvoir, nous limiterons l'ensemble des prélèvements fiscaux revenant à l'État à 25 % du prix international (Droit Unique de Sortie et Taxe d'Enregistrement).

Nous proposerons aux producteurs de maintenir un prélèvement mutualisé permettant de financer des actions de modernisation de leurs outils de production et d'amélioration de leur cadre de vie (routes, pistes rurales, santé, école, eau potable...). La gestion de ces ressources sera bien sûr contrôlée :

- des comités associant des représentants élus des producteurs, les collectivités décentralisées et l'État choisiront les projets à réaliser auxquels ces ressources seront affectées ;
- ces projets seront réalisés par des structures privées choisies après mise en concurrence, sous le contrôle de l'État et des représentants élus des producteurs.

Enfin, nous organiserons des élections libres et transparentes qui permettront de désigner les représentants des producteurs.

FILIÈRE COTON

La défense des intérêts des producteurs sera notre première priorité. L'État définira une organisation collectivement efficace, "protégeant les petits" tout en traitant loyalement les autres.

Comment allons-nous procéder concrètement ?

La commercialisation du coton sera assurée par une structure publique investie d'une prérogative d'État, elle sera la seule à gérer la filière, en relation étroite avec les professionnels.

Comme pour le café et le cacao, nous allons réinstaurer un **prix minimum d'achat bord champ garanti** sur toute l'étendue du territoire.

Nous mettrons en place immédiatement un plan de sauvetage de la filière et y injecterons les financements nécessaires ; ce plan comprendra notamment :

- l'État apurera les dettes dues aux producteurs de coton et aux fournisseurs d'intrants par les sociétés défaillantes ou en liquidation ;
- les sociétés intervenant dans la filière qui le nécessitent seront restructurées.

Nous mettrons en place **un système de subvention de la culture du coton permettant d'assurer un revenu décent aux producteurs.**

Parallèlement, nous lancerons **un programme de subvention au passage à la culture attelée du coton**, nettement plus rentable que la culture manuelle. L'État financera au moins 50% du coût d'acquisition des animaux de trait et des outils de travail de la terre.

FILIÈRE ANACARDE

Avec plus de 300 000 tonnes de noix brutes produites en 2008, nous sommes devenus le 1^{er} producteur africain et le 2^{ème} producteur mondial.

De nombreuses raisons militent en faveur d'un développement accéléré de cette filière et d'une implication forte de l'État :

- d'abord, les plantations sont là, elles produisent déjà ou elles entrent en production ;
- nous sommes bien placés sur le marché mondial : nos noix de cajou ont un goût recherché et elles répondent aux exigences de l'agriculture biologique ;

- la transformation de 300 000 tonnes de noix brute par an créerait environ 100 000 emplois directs ; notre main-d'œuvre, composée à 80% de femmes est performante. Procurons-lui les matériels, mettons-la au travail et ne laissons pas à d'autres le privilège de transformer notre matière première et d'encaisser la plus-value qui en découle.

Concrètement, voici ce que nous allons faire :

Intégrer l'anacarde dans le nouveau système de commercialisation du coton et de l'anacarde et instaurer un prix minimum d'achat bord champ garanti.

Mettre en place une large série d'incitations au développement de la transformation :

- des lignes de crédit à faibles taux d'intérêt sous-distribuées par les banques et les organismes de micro-crédit pour financer les matériels d'usinage et les hangars de stockage ;
- des incitations fiscales.

FILIÈRE RIZ

Notre Plan Riz sera l'une des toutes premières priorités de notre programme de gouvernement. Nous n'hésiterons pas à y investir 100 à 150 milliards de FCFA par an.

Pour le premier grand volet de notre Plan Riz, nous allons développer sur toute l'étendue du territoire notre potentiel de production, en choisissant les méthodes qui seront les mieux adaptées aux potentialités pédologiques et climatiques des régions concernées :

- l'État s'impliquera dans ces investissements, le plus souvent possible en partenariat avec le secteur privé (opérateurs techniques et banques) ;
- des conventions seront passées de façon à garantir le respect des intérêts des exploitants individuels.

Pour le deuxième grand volet de notre Plan Riz, nous allons créer un stock de sécurité pour le riz et les autres denrées de première nécessité, pour assurer notre sécurité alimentaire.

FONCIER RURAL

Pendant les 5 ans du mandat, nous allons procéder à la délimitation des terroirs de tous les villages de Côte d'Ivoire (ils sont environ 11 000). L'État prendra intégralement à sa charge les coûts correspondants.

Ensuite, nous délimiterons les parcelles, nous délivrerons les certificats fonciers et organiserons la mise en place des contrats et des baux agricoles sur la moitié du territoire rural (environ 12,5 millions d'hectares) représentant près des 3/4 des propriétaires.

Les coûts de ces opérations seront considérablement réduits du fait de la massification, sauf pour les propriétaires de petites parcelles qui bénéficieront de la gratuité intégrale.

Nous consacrerons **1 100 milliards de FCFA** à la modernisation de notre agriculture.

XVI - SAUVONS NOS ROUTES ET MODERNISONS NOTRE SYSTEME DE TRANSPORT

Le réseau routier ivoirien est en train de mourir. Si rien n'est fait dans les 2 à 3 ans qui viennent, il ne s'agira plus de dépenser des dizaines de milliards de FCFA pour le renforcer mais des centaines de milliards de FCFA pour le reconstruire.

Sauvons notre réseau routier :

- nous renforcerons 1 000 km de routes revêtues par an, pour un coût annuel de 150 milliards de FCFA ;
- nous rechargerons plus de 5 000 km de routes en terre par an, pour un coût annuel de 75 milliards de FCFA ;
- nous traiterons les problèmes de coupures sur l'ensemble du réseau permettant d'accéder, en toute saison, à tous les villages du pays, en construisant notamment des petits ouvrages de franchissement, pour un coût total de 10 à 20 milliards de FCFA par an ;
- et nous reprendrons un entretien courant régulier de nos routes et de nos pistes.

Créons de nouvelles infrastructures :

- nous reprendrons progressivement la construction de routes neuves revêtues à raison de 200 puis 250 à 300 km par an. Nous déciderons des programmes sur des bases socio-économiques objectives et non " politiciennes " ;
- nous réaliserons effectivement les travaux du 3^{ème} pont Riviera-Marcory, du 4^{ème} pont Plateau-Yopougon et des rocades qui les accompagnent ;
- nous réaliserons le prolongement de l'autoroute nord jusqu'à la frontière du Burkina Faso et la voie expresse Abidjan-Bassam ;

- nous réaliserons un chemin de fer entre San Pedro et les régions Nord-Ouest du pays qui fera partie d'un vaste projet de mise en valeur de nos ressources minières. Son utilisation pour le transport de voyageurs et de marchandises plus classiques sera bien sûr envisagée ;
- nous construirons la voie ferrée Ouangolodougou-Sikasso (Mali) dans le cadre de l'interconnexion des chemins de fer ouest-africain ;
- nous rénoverons l'ensemble des aéroports de l'intérieur sera nécessaire pour permettre le redémarrage des transports aériens intérieurs interrompus depuis de trop longues années ;
- **nous poursuivrons l'extension et la modernisation des ports d'Abidjan et de San-Pedro ;**
- nous encouragerons le **renouvellement des véhicules de transport public de voyageurs et de marchandises, en accordant des facilités fiscales et en mettant en place des lignes de crédits appropriées ;**
- nous encouragerons, avec l'appui du secteur privé, la construction des gares routières modernes à travers la ville d'Abidjan et les grandes villes de l'intérieur.

Réorganisons le transport urbain

- nous prendrons des mesures pour favoriser le développement des transports par bus de grande capacité et par train ou tramway face à l'asphyxie des grandes voies d'Abidjan. Nous mettrons en place rapidement un service de transport de voyageurs sur la voie ferrée existante entre Anyama et Port-Bouët ;
- nous favoriserons l'essor de nouvelles compagnies privées dans le cadre de concessions de service public permettant d'offrir des tarifs abordables aux usagers ;
- dans le domaine de la sécurité routière, différentes actions d'ordre réglementaire seront menées pour **améliorer la qualification des chauffeurs professionnels** de taxis, de "woros-woros", de "gbakas" et de poids lourds.

Nous consacrerons **3 396 milliards de FCFA** à la modernisation de notre système de transport.

XVII - RENDONS PLUS ACCESSIBLES NOS SERVICES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Nous sommes entrés rapidement comme la plupart des autres pays du monde dans l'ère des " Technologies de l'Information et de la Communication". Sommes-nous pour autant au rendez-vous ? Pas encore :

- les chefs-lieux de sous-préfecture ne sont pas encore tous couverts, les zones rurales sont très peu couvertes ;
- la qualité des services est jugée défailante par nombre d'Ivoiriens ;
- les prix sont encore trop élevés ;
- les équipements de notre télévision publique sont dépassés. Nous ne recevons plus les émissions de la RTI partout ;
- la qualité des programmes ne répond plus vraiment aux attentes des téléspectateurs.

De façon pratique, comment allons-nous nous y prendre ?

Nous inciterons les opérateurs de téléphonie mobile à achever la **couverture du territoire dans les 5 ans du mandat** ; nous veillerons également à ce qu'une vraie concurrence s'instaure entre les opérateurs afin que les tarifs baissent.

Nous viserons l'objectif de **500 000 familles équipées de "kits micro-ordinateur + accès Internet" à la fin du mandat**.

Dans chaque quartier de nos villes et dans chaque village peuplé de plus de 500 habitants, nous créerons des cybercentres multiservices.

Nous mettrons en œuvre un **ambitieux plan de modernisation de la RTI** :

- nous redéfinirons ses missions de service public dans un cahier des charges : la RTI participera à l'animation d'un débat national équilibré et serein sur les grandes questions politiques et de société; ses moyens techniques seront complètement renouvelés ;
- nous faciliterons l'installation de chaînes privées de télévision ;
- nous redonnerons sa pleine indépendance au Conseil National de la Communication et de l'Audiovisuel ;
- nous créerons au sein de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro un **département spécialisé dans les Technologies de l'Information et de la Communication pour les cycles supérieurs**. De même, nous encouragerons le développement de cette filière dans les autres établissements publics et privés.

Nous introduirons l'enseignement de ces technologies dans notre système éducatif de base. L'usage de base de l'ordinateur, l'emploi de la messagerie électronique et la navigation sur Internet seront enseignés dès l'école primaire. Chaque écolier se verra offrir une adresse Internet. L'usage du traitement de texte et du tableur sera enseigné au collège.

XVIII - UTILISONS MIEUX NOS RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES

Redressons d'urgence notre secteur électrique, il est dans une situation critique

Notre politique du secteur électrique reposera sur une électricité bon marché et régulièrement disponible. Nous avons à priori tous les moyens pour atteindre durablement cet objectif.

Retraçons succinctement l'histoire du secteur depuis l'accession de notre pays à l'indépendance :

- avec l'EECI nous avons développé un parc de production performant, thermique et surtout hydroélectrique ;
- la crise de 1983-1984, consécutive à une période de sécheresse particulièrement sévère, heureusement rapidement surmontée, nous a appris à mesurer les risques d'une option "tout hydroélectrique" et nous a rappelé la nécessité de gérer "en bon père de famille" nos ressources en eau ;
- avec la mauvaise gestion de l'EECI, nous avons décidé non pas de la "privatisation stricto sensu" du secteur mais de la délégation du service de production, de transport et de distribution de l'électricité à une société privée (la Compagnie Ivoirienne d'Électricité) ;
- cette réforme a été globalement un succès et ce sont, pour la plupart, des dirigeants et des cadres nationaux qui l'ont réussi ;
- les ressources de gaz naturel ont été mises en valeur pour la génération d'électricité entre 1995 et 2000. La Côte d'Ivoire s'est ainsi dotée d'une forte capacité de production, lui permettant d'exporter en masse de l'électricité ;
- notre électricité, est maintenant majoritairement (pour environ les 2/3) d'origine thermique (gaz naturel) ;

- une nouvelle réforme du cadre institutionnel est intervenue en 1998 ; l'ancienne EECl, depuis 1990 en charge de la gestion technique et financière du patrimoine de l'État, a été mise en liquidation et remplacée par 3 nouvelles structures :
 - l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité (ANARE) assure le respect de la réglementation et des différents contrats passés entre les acteurs, arbitre en cas de conflits et protège les intérêts des usagers ;
 - la Société d'Opération Ivoirienne d'Électricité (SOPIE) est chargée d'assurer le suivi de la gestion des mouvements d'énergie électrique ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État ;
 - et la Société de Gestion du patrimoine du secteur de l'Électricité (SOGPE) assure la gestion du patrimoine public et privé de l'État dans le secteur de l'électricité ;
 - enfin, à la faveur de la reconduction de la convention liant l'État à la CIE, 3 comités paritaires ont été créés, complexifiant davantage le dispositif institutionnel.

Quelle est aujourd'hui la situation du secteur ?

Depuis 10 ans, le réseau de transport d'électricité a connu peu d'investissements significatifs, le réseau de distribution se développe trop lentement au regard des besoins de la population, les travaux d'électrification rurale et d'extension du réseau sont concentrés dans quelques zones géographiques en fonction des amitiés politiques.

Les pouvoirs de l'État sont dilués dans diverses institutions qui n'alertent pas suffisamment les pouvoirs publics sur la gravité des problèmes. Les acteurs privés n'ont pas en face d'eux des interlocuteurs efficaces.

Certains contrats qui ont été passés avec les opérateurs privés sont excessivement désavantageux pour l'État.

L'État vient de s'engager dans la réalisation de plusieurs centrales thermiques (3^{ème} tranche thermique CIPREL, EEI, LUSHAN, etc.) :

- la capacité de production de ces nouvelles centrales va représenter près de 150% de notre capacité de production thermique actuelle ;
- ce faisant, nous sommes en train d'accroître notre dépendance au gaz naturel dont le prix reste indexé sur celui du pétrole ;
- nous continuons à " mettre tous nos œufs dans le même panier " du gaz naturel dont la disponibilité sur le long terme n'est pas garantie ;
- nos factures de gaz naturel sont devenues prohibitives et nous ne pouvons plus garantir aux usagers une électricité bon marché ;
- nous risquons de ne plus être compétitifs à l'exportation, par rapport aux sources d'approvisionnement alternatives de nos frères ghanéens ;
- le secteur est en situation de déséquilibre financier grave (évalué à des dizaines de milliards de francs CFA). Il ne dégager plus de marge d'autofinancement empêchant le renouvellement du patrimoine public et le condamnant à un inexorable vieillissement.

Une politique vigoureuse va être indispensable pour sauver ce secteur vital et éviter la hausse des tarifs préjudiciables aux ménages et aux entreprises:

- nous allons revoir l'organisation du pilotage du secteur. Le rôle de l'ANARE sera revu et nous regrouperons la SOPIE et la SOGEPE pour en faire une structure unique d'études et de planification des investissements publics ;
- nous renégocierons nos contrats d'achat de gaz naturel pour réduire l'impact négatif de l'indexation au cours du baril de pétrole ;
- nous mettrons rapidement à jour nos prévisions de consommation d'électricité : la croissance retrouvée de notre économie et l'amélioration des revenus des ménages fera à nouveau croître rapidement la demande d'électricité ;
- Nous aurons des discussions approfondies avec nos clients à l'exportation, actuels mais aussi potentiels ;
- Nous conclurons des contrats à long terme ; à partir de ce moment, nos clients seront sûrs de disposer de solutions à leurs problèmes d'approvisionnement, nous serons sûrs d'avoir des clients à l'exportation.

Nous ne disposerons d'une électricité bon marché que si nous mettons en valeur nos ressources hydroélectriques.

C'est pourquoi, dès que possible, nous lancerons la réalisation du barrage de Soubré.

La réalisation de ce barrage nous permettra de disposer des ressources en eau abondantes et régulièrement disponibles dont notre nouvelle agriculture et d'autres secteurs d'activités économiques ont besoin.

La construction de ce barrage génèrera de nombreux emplois. Nous prendrons toutes les précautions requises pour maîtriser les effets de ces projets sur l'environnement.

L'électricité atteindra progressivement toutes les localités de plus de 500 habitants.

Les autres villages seront électrifiés à partir de mini-installations de production d'électricité (solaire, biomasse, etc.) de façon à alimenter les équipements vitaux dont nous nous engageons à doter chaque village de Côte d'Ivoire.

Profitons mieux de nos ressources pétrolières et gazières

Les analyses de nos experts mais également du FMI et de la Banque Mondiale démontrent que notre secteur pétrolier et gazier souffre de nombreux maux :

- la politique d'attribution et de gestion des permis n'est ni efficace, ni transparente :
 - des blocs ont été attribués à des sociétés ou des personnes physiques qui sont tout sauf des professionnels du secteur ;
 - les permis sont attribués et gérés de façon opaque ;
- les forages de reconnaissance sont devenus rares chez nous : ceci est d'autant plus grave que l'exploration d'aujourd'hui est la production de demain.

La gestion des flux financiers et fiscaux est opaque et désastreuse. Le manque à gagner pour l'État est considérable : la Banque Mondiale l'a évalué à environ 200 milliards de FCFA sur les 3 années 2002, 2003 et 2004.

Une politique vigoureuse va être nécessaire dans ce secteur si important pour l'avenir de notre économie et de nos populations.

Nous gérerons ce secteur, comme tous les autres secteurs de notre économie, dans la transparence et avec rigueur : notre objectif sera le développement du secteur et l'optimisation des recettes fiscales qu'il génère, au profit de toutes les ivoiriennes et tous les Ivoiriens.

Nous attirerons les opérateurs internationaux les plus dynamiques par une politique d'accueil claire et transparente : **nous reviendrons à l'application stricte du Code Pétrolier, nous attribuerons ou renouvelerons les permis sur la base de critères techniques et financiers objectifs, en toute équité.**

Nous favoriserons la participation des nationaux au développement du secteur, par la formation des cadres et techniciens de haut niveau et par la promotion de la sous-traitance aux entreprises nationales.

La PETROCI, pourra rapidement prétendre à prendre des parts croissantes au sein des consortiums chargés d'explorer et d'exploiter, en Côte d'Ivoire comme à l'étranger.

Nous favoriserons la modernisation et l'extension des capacités de nos raffineries. Nous favoriserons l'émergence d'industries pétrochimiques, notamment d'une usine de production d'urée (produit de base des engrais azotés) à partir de gaz naturel.

Nous favoriserons la mise en valeur du gaz naturel en lui trouvant de nouveaux usages mais également en favorisant son exportation. Aussi vite que possible, en concertation avec nos frères Ghanéens, nous mettrons en œuvre le projet de gazoduc entre Abidjan et Takoradi en vue d'accéder aux excédents de gaz du Nigéria :

Un gazoduc vers le Nord de la Côte d'Ivoire pourrait être envisagé

Nous veillerons à ce que les projets pétroliers aient des retombées positives sur les régions dans lesquelles ils se développent.

Nous rationaliserons le transport et la distribution des hydrocarbures : nous réduirons ainsi de façon sensible les coûts intermédiaires qui viennent alourdir les prix à la pompe payés par le consommateur.

Mettons en valeur nos ressources minières

Notre pays dispose de ressources minières importantes : du nickel, du fer, du manganèse, de l'or... Certains de ces gisements sont de classe mondiale mais restent à être mis en valeur.

Outre les redevances minières et les autres impôts et taxes qu'elles procureraient à l'État, la mise en valeur de ces gisements représenterait de très gros investissements et générerait des dizaines de milliers d'emplois.

Pour autant, l'État n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, d'obtenir des avancées significatives dans la réalisation de ces projets.

Nous avons de grandes ambitions pour notre secteur minier et nous avons des idées pour le développer :

- le minerai de fer produit au Mont Klahoyo pourrait alimenter une aciérie électrique, dont la production, notamment de fers à béton, devrait satisfaire la demande nationale et permettre l'exportation ;
- la construction d'une voie ferrée reliant San Pedro aux gisements de l'Ouest de notre pays, ainsi que celle d'un port minéralier en eaux profondes à San-Pedro seront réalisées. Cette nouvelle voie ferrée permettrait de transporter efficacement le nickel de Sipilou et le fer du Mont Klahoyo.

Il sera de la responsabilité de l'État de :

- revoir le Code Minier pour l'adapter au contexte actuel et rendre plus transparentes et plus efficaces les procédures d'attribution et de suivi des permis ;
- organiser la concertation entre les multiples opérateurs concernés, publics ou privés ;
- gérer de façon exemplaire les secteurs de l'électricité et du gaz afin d'offrir aux opérateurs un approvisionnement sûr, à des prix prévisibles et compétitifs au niveau mondial ;

- investir directement ou participer au financement d'infrastructures de base : de nouvelles routes adaptées aux besoins des opérateurs, le terminal minéralier de San Pedro, la nouvelle voie ferrée, les écoles et centres de santé des petites villes nouvelles qui accueilleront les salariés des sociétés minières et leurs familles.

Parallèlement, l'État encouragera la mise en valeur des autres gisements de minerais.

La reprise massive des efforts d'exploration sur tous les secteurs du territoire qui s'y prêtent sera promue.

Nous redéfinirons le rôle de la SODEMI et lui affecterons des moyens humains hautement qualifiés pour lui permettre d'appuyer efficacement le développement du secteur.

Les grandes écoles nationales développeront l'enseignement de la géologie et des technologies d'exploitation des mines de manière à ce que notre pays dispose en quantité suffisante d'ingénieurs et de techniciens qualifiés.

Nous investirons **1 014 milliards de FCFA** dans la mise en valeur de nos ressources minières et énergétiques.

XIX - ENCOURAGEONS LES CHEFS D'ENTREPRISES ET LES INVESTISSEURS À DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER NOTRE ÉCONOMIE

À tous nos chefs d'entreprise qui ont investi leurs ressources, leurs énergies et leurs savoir-faire dans les différents secteurs d'activité de notre économie, je leur dirai tout simplement qu'ils ont bien fait d'espérer et de persévérer.

La tempête passée, nous allons redémarrer les affaires parce que nous avons plus que jamais besoin de vous, et parce que la Nation vous le doit bien.

Je m'adresse également à tous ceux qui envisagent d'investir en Côte d'Ivoire ainsi qu'aux salariés des entreprises, à tous ceux qui vivent directement ou indirectement des activités économiques générées par les entreprises, qui savent que sans eux, il n'y a ni économie, ni emploi, ni prospérité.

Nos objectifs et les grands axes de notre politique à court terme sont :

- favoriser une concurrence saine et loyale entre les opérateurs économiques ;
- agir efficacement sur les coûts des facteurs ;
- appuyer toutes les initiatives visant l'implantation de nouvelles entreprises et l'amélioration des performances techniques, commerciales et organisationnelles de celles qui existent déjà ;
- appuyer les restructurations nécessaires ;
- appuyer les investisseurs : ceux déjà implantés et les nouveaux.

Nos objectifs et les grands axes de notre politique à moyen terme sont :

- poursuivre l'action sur les coûts des facteurs ;
- abaisser la fiscalité des entreprises au fur et à mesure de l'élargissement de son assiette ;

- favoriser la diversification et la modernisation de notre économie.

Axes de notre politique :

Protéger les entreprises contre la concurrence déloyale et toutes les formes d'insécurité et d'injustice

Nos principales mesures :

- la construction d'une Justice indépendante, impartiale et efficace ;
- la création de Tribunaux de Commerce ;
- la sécurité effective des biens et des personnes ;
- l'optimisation de la fiscalité ;
- la lutte contre le dumping, les importations frauduleuses, la contrefaçon ;
- la protection des inventions et des brevets.

Abaisser les coûts des facteurs

- la réduction du prix de l'électricité, grâce à la mise en œuvre de clauses d'ajustement des prix contenus dans nos contrats d'achat de gaz naturel et à la construction d'un nouveau barrage hydroélectrique ;
- la réduction des prix et l'amélioration de la qualité des services de télécommunications en veillant à l'instauration d'une réelle concurrence entre les opérateurs du secteur ;
- la réduction du "prix de l'argent" et l'injection de ressources financières longues dans l'économie, en bonne intelligence avec les banques ;
- la mobilisation des ressources extérieures bon marché mises à la disposition des entreprises par leur intermédiaire ;
- la réduction des coûts de transport, en "nettoyant" nos routes des contrôles intempestifs, en améliorant le réseau routier et en aidant nos transporteurs à s'équiper en véhicules performants de grande capacité ;
- la réduction des coûts "administratifs", par l'accès des contribuables aux formulaires par internet.

Appuyer l'amélioration de la maîtrise technique, commerciale et organisationnelle des entreprises

Sur demande des entreprises qui le souhaiteraient, il s'agira de:

- échanger et résoudre les problèmes rencontrés par celles-ci : problèmes fonciers, divers contentieux ou différends avec des administrations ;
- mobiliser une expertise de haut niveau capable de leur apporter des conseils stratégiques et opérationnels ;
- appuyer les différentes opérations de restructuration décidées par les entreprises ;
- mettre à la disposition des entreprises notre nouveau dispositif de "diplomatie économique.

Mieux appuyer les investisseurs installés, mieux accueillir les nouveaux

Nous ferons du CEPICI un véritable guichet unique. Nous procéderons à un renforcement de ses moyens humains et matériels.

Nous le restructurerons pour en faire un outil au service des opérateurs économiques en particulier les PME/PMI.

Mieux faire fonctionner le secteur du commerce

Nous allons réactiver la Commission de la Concurrence. Nous la rebaptiserons "Commission de la Concurrence et de la lutte contre la vie chère", pour que son principal rôle soit clairement affiché ;

Nous mettrons en place des campagnes d'information des consommateurs. Nous appuierons également les initiatives des associations de consommateurs, pour qu'elles jouent leur rôle de sensibilisation.

Trop peu (4%) d'Ivoiriens se sont investis dans le commerce. C'est un problème auquel nous nous attaquerons en priorité. Nos actions seront multiples :

- l'appui à la professionnalisation ;
- la mise en place de lignes de crédits spécifiques permettant à travers les banques d'appuyer les créations d'activités nouvelles ou le développement des activités commerciales existantes ;

- la création de nouveaux marchés en collaboration avec les collectivités décentralisées dont la gestion sera confiée au secteur privé pour améliorer le recouvrement des redevances et en assurer la maintenance.

Quelle sera notre politique générale en matière d'emploi ?

La création d'activités génératrices de revenus pour les Ivoiriens est l'objectif central de notre programme.

De nombreux projets se traduiront par la création de plus de 1 000 000 emplois permanents, dans les villes comme dans les zones rurales à travers: les Plans Riz et Anacarde; le Plan Habitat Social; les programmes de développement d'infrastructures (mines, routes, barrages, écoles, centres de santé) et le Plan d'Aide à la Création d'Emplois Jeunes.

Notre politique en matière de droit du travail, de réglementation des salaires et de défense des intérêts des salariés.

Nous pensons nécessaire de moderniser le droit du travail, pour l'adapter aux réalités économiques du moment.

Il faut relancer l'économie, augmenter la richesse créée par les entreprises et ensuite la redistribuer. Je m'engage à ouvrir dès notre accession au pouvoir des discussions avec l'ensemble des partenaires sociaux **afin de mettre en vigueur une augmentation modérée mais immédiate des salaires minimaux garantis.**

Je m'engage également à faire ce qu'aucun gouvernement n'a jamais fait : **revaloriser chaque année les salaires minimaux garantis en fonction du niveau de l'inflation, majoré d'un " petit coup de pouce " de l'ordre de 2% supplémentaires.**

Nous allons revoir également le dispositif de placement des personnes à la recherche d'un emploi salarié. Les agences de placement publiques et privées seront redynamisées à cette fin.

XX - DONNONS UN NOUVEAU SOUFFLE À NOTRE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Notre recherche scientifique a connu des heures de gloire. La situation s'est lentement dégradée, faute de budgets certes mais aussi parce qu'on a laissé la recherche scientifique ivoirienne se replier sur elle-même.

Et pourtant plus que jamais, **il nous faut une recherche scientifique et technologique d'excellence, au service du développement économique et social de notre pays**. Les problèmes immédiats qui se posent à nous, sont nombreux, souvent nouveaux, tout particulièrement dans l'agriculture :

Comment assurer notre autosuffisance en riz ?

Comment mettre nos cacaoyers à l'abri des attaques massives de "swollen shoot" qu'a connues le verger du Ghana voisin ?

Que devons-nous penser de l'utilisation des semences de coton et de maïs génétiquement modifiées, ces fameux OGM ?

Quelles décisions devons-nous prendre aujourd'hui pour limiter les conséquences négatives des changements climatiques ?

Que pensez de la production de biocarburants ? Est-ce la panacée universelle qui peut nous procurer de nouveaux et substantiels revenus, ou au contraire, nous fait-elle prendre le risque d'affamer notre population ? Nous demanderons à nos chercheurs d'apporter des réponses claires et argumentées le plus tôt possible.

Autant de questions clefs que nous allons poser à notre recherche scientifique, autant de questions qui vont la nourrir et la remobiliser. Pour qu'ils soient en mesure d'y répondre, nous donnerons à nos chercheurs les moyens de travailler. Nous mettrons en œuvre un **plan de redynamisation de notre recherche scientifique et technologique** ; il comprendra les volets suivants :

- la recherche fondamentale et l'innovation technologique ;
- le développement du machinisme agricole et industriel ;
- la poursuite du processus de concentration des instituts de recherche publics par type (agronomie, santé, social, économie et technologie) ;
- une ouverture toujours plus grande de notre recherche sur l'extérieur ;
- la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures de nos grands centres de recherche ;
- la poursuite de la mise à niveau des personnels en place ;
- le recrutement de jeunes chercheurs de haut niveau ;
- l'encouragement de toutes les formes possibles de partenariat avec les universités, les grandes écoles et les entreprises.

Sur le plan budgétaire, l'objectif sera de consacrer **1 % du Produit Intérieur Brut à la recherche scientifique**, conformément au plan de Lagos, soit environ 100 milliards de FCFA par an, secteurs public et privé réunis.

XXI - FAISONS MIEUX CONNAÎTRE NOS RESSOURCES TOURISTIQUES

Le tourisme est un secteur dans lequel nous disposons de nombreux atouts : des sites et des paysages magnifiques, une grande richesse culturelle, une hospitalité naturelle, des hôtels et des restaurants pour toutes les bourses et pour tous les goûts.

Ces atouts, il est temps de les mettre pleinement en valeur.

Nous allons rapidement lancer un grand concours d'idées international. Nous décrirons dans un "catalogue" les principaux sites touristiques dont nous souhaitons la mise en valeur, et nous demanderons à des opérateurs touristiques de nous proposer des projets d'aménagement de ces sites. Nous sélectionnerons les auteurs des meilleures idées et conclurons avec eux des contrats de partenariat.

Notre objectif :

- mettre en service, dans les 5 ans du mandat, 10 à 15 nouveaux réceptifs hôteliers de niveau international. Ces hôtels de haut standing permettront d'accueillir simultanément 2 000 à 3 000 touristes, soit sur une saison 50 000 à 75 000 touristes supplémentaires. Ils génèreront la création de plusieurs milliers d'emplois ;
- favoriser la baisse des prix du transport aérien en incitant les opérateurs touristiques et les compagnies aériennes à mettre en place des partenariats. Nous inciterons les compagnies aériennes à bas coût à desservir la Côte d'Ivoire ;
- transformer certains aéroports de l'intérieur en aéroports internationaux.

Nous militerons pour l'instauration d'un visa touristique sous régional unique permettant d'effectuer des circuits sur plusieurs pays.

Nous développerons de nouvelles formes de tourisme : le tourisme de découverte de la nature ou des cultures, les séjours organisés chez l'habitant dans des conditions de vie totalement authentiques.

Nous inciterons les Ivoiriens eux-mêmes à faire du tourisme pour redécouvrir notre beau pays.

Nous procéderons à la **réhabilitation de nos structures touristiques publiques**. Nous confierons leur rénovation et leur exploitation à des investisseurs privés capables de leur redonner vie et de les développer.

XXII - DEVENONS LE MOTEUR DE L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

L'intégration économique des pays de l'Afrique de l'Ouest, se présente comme une grande chance pour la Côte-d'Ivoire. Nous pouvons en tirer des bénéfices concrets.

Nos industries, souvent plus compétitives que celles des autres pays, profiteront de l'extension des marchés (de 20 à 250 millions de consommateurs) pour se développer et créer de nouveaux emplois.

Nous développerons les échanges avec les pays voisins pour réduire les prix de certaines denrées importées des pays du Nord à un coût plus élevé.

Le développement accéléré des pays voisins stabilisera leurs populations et constituera ainsi un facteur important de réduction de la pression migratoire.

Nous proposerons à nos partenaires de l'UEMOA de mettre en œuvre une Politique Agricole Commune. Ensemble, nous atteindrons plus facilement l'autosuffisance alimentaire, nous profiterons mieux des opportunités offertes pour devenir compétitif à l'exportation dans certaines filières et, nous achèterons moins chers.

Ensemble, nous organiserons la filière bovine. Nous aiderons à la réalisation de l'abattoir d'Anyama. A ce volet industriel, ajoutons un volet transport qui consiste à utiliser le rail plutôt que la route, surtout pour la transhumance sur pieds. Les points de compétitivité ainsi gagnés et la certification de la qualité de toute la chaîne élevage-transport-abattage permettront d'envisager à terme l'exportation.

Nous aménagerons des quais de chargement des wagons à Ouangolodougou ou à Ferkessédougou.

Nous agissons en faveur d'une **accélération de l'entrée de la Guinée et de la Gambie dans l'UEMOA** et nous encouragerons également l'entrée de nos voisins anglophones, comme le Ghana et le Liberia, dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africain.

Nous agirons en faveur du **retour en Côte d'Ivoire des sièges des grandes institutions** mais aussi de l'installation de nouvelles.

Nous redéployerons le dispositif de nos missions diplomatiques à l'étranger pour l'adapter à l'évolution du contexte politique et économique mondial. Nous coopérerons notamment massivement avec des pays comme la Chine et l'Inde, qui ont des besoins que nous pouvons satisfaire et des savoir-faire adaptés à nos propres besoins.

Nous mettrons en place une "diplomatie économique" offensive pour favoriser nos exportations autant que pour inciter les opérateurs étrangers à investir en Côte d'Ivoire. Nous aurons donc besoin de conseillers économiques bien formés et expérimentés.

Enfin, **nous demanderons aux 130 000 Ivoiriens qui vivent à l'étranger, de s'impliquer davantage dans la vie politique, économique et sociale de notre pays :**

- de nombreuses associations réunissent les Ivoiriens de l'étranger : nous nous appuierons sur elles dans le cadre de projets visant à mieux faire connaître la Côte d'Ivoire et ses potentialités ;
- nous faciliterons les investissements des Ivoiriens de l'étranger en Côte d'Ivoire, dans des secteurs porteurs comme l'habitat, l'agriculture, la microfinance.

Nous aurons besoin de recruter des cadres de haut niveau : nous n'hésiterons pas à faire appel aux Ivoiriens de l'étranger qui ont acquis des compétences pointues et avérées.

XXIII - DÉCIDONS D'UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION HUMANISTE ET PRAGMATIQUE

Amélioration de la maîtrise des flux migratoires dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Il nous faut maintenant évoquer une question importante, celle de l'accueil que nous réservons et que nous entendons réserver dans l'avenir à nos frères non nationaux, et notamment à nos frères ressortissants des pays voisins.

Nous avons à traiter en profondeur deux questions :

- la première est celle de l'accueil que nous entendons continuer d'offrir à nos frères des pays voisins **déjà implantés** en Côte d'Ivoire ; ils sont là, notre économie a besoin d'eux, ils sont déjà chez eux chez nous, leurs enfants se marient aux nôtres, ils sont intégrés ou en voie de l'être. **Faisons le choix de continuer à les intégrer, c'est la voie du pragmatisme et c'est la voie de l'humanisme ;**
- la seconde question est celle de l'accueil que nous entendons réserver à nos frères des pays voisins qui voudraient comme leurs aînés s'implanter en Côte d'Ivoire. **Là, il y a matière à un vrai débat** : devons-nous continuer à leur exprimer notre solidarité en les accueillant comme nous avons toujours fait ? N'allons-nous pas nous rapprocher de certaines limites : celles de nos ressources, celles des emplois que peut créer notre économie et celles d'une extension trop rapide et mal maîtrisée de nos villes ? Ces questions-là sont des questions importantes, elles nous interpellent, il est de notre devoir d'y répondre.

Nous pouvons, si nous le décidons, maîtriser les flux migratoires dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO. D'autres pays le font. Parlons avec les responsables des pays voisins, parce qu'ils sont concernés par ces problèmes, parce que ce n'est qu'ensemble que nous y trouverons des réponses pratiques.

Quand nous aurons trouvé des formules pragmatiques sur les critères de naturalisation des frères installés sur notre territoire, sur les voies et moyens pour maîtriser les flux migratoires, nous aurons retrouvé la sérénité et nous pourrons vivre en harmonie, en paix. Alors, nous pourrons soumettre à notre Assemblée Nationale les propositions qui découleront de ces réflexions et de ces échanges avec nos voisins. Nous veillerons à ce que ces pays frères accordent le même traitement aux ivoiriens résidant chez eux.

XXIV - PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET RAISONNONS DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans notre pays, nous subissons déjà les conséquences de la surexploitation des ressources de la nature. Nous subissons aussi celles de la mauvaise gestion des choses de l'environnement, quelquefois de façon dramatique, jusque dans nos chairs, comme dans la triste affaire du **Probo Koala avec les déchets toxiques**.

Parce que l'environnement n'est pas un "secteur" mais une préoccupation transversale majeure, le ministère en charge du développement durable et de la protection de l'environnement de notre gouvernement devra **s'assurer que les actions des autres ministères prennent bien en compte ces préoccupations**.

Ce ministère s'attaquera notamment à 3 chantiers essentiels pour notre pays.

La propreté de la lagune Ebrié

15 ans se sont passés sans que l'on réalise le moindre investissement. La population abidjanaise a pratiquement doublé et toutes les eaux usées de l'agglomération sont rejetées dans la lagune sans traitement. Ses eaux sont devenues impropres à tout usage, on ne peut plus y pêcher, et la santé des Abidjanais est menacée.

Nous reprendrons la réalisation des grands réseaux et des équipements d'épuration qui manquent si cruellement à l'agglomération d'Abidjan.

Nos forêts et nos Parcs Nationaux

La situation est grave. Nous appliquerons scrupuleusement les textes :

- pas d'exploitation forestière au-delà du 8^{ème} parallèle (axe Touba-Bondoukou) ;
- pas d'exportation de bois en grumes ;
- et pas d'intrusions dans les forêts protégées.

Nous procéderons à une évaluation de l'état actuel de nos forêts.

Nous généraliserons, en 5 ans, l'application de la logique d'aménagement durable des forêts exploitables.

Nous ne toucherons plus à un seul m² de notre Forêt du Banco dont actuellement 10% ont été déclassés pour y installer des industries.

Nos ressources en eau

Nous procéderons à un inventaire global des ressources. Nous appréhenderons les évolutions futures, de façon à ne pas manquer d'eau soudainement dans nos villes, dans nos villages, dans nos champs et derrière nos barrages.

Nous engagerons la réalisation du barrage de Soubré.

Nous introduirons clairement le principe "pollueur-payeur" dans les textes qui protègent notre environnement et nous les ferons appliquer strictement, pour que plus jamais ne se reproduise un drame comme celui des déchets toxiques du Probo Koala.

Dès l'école, nous apprendrons à nos enfants la "culture de l'environnement", le respect de la nature et celui des générations futures. Nous ferons comprendre à tous les Ivoiriens l'importance de bien se comporter pour que notre environnement commun soit sain et agréable.

Nous devons ratifier au plus vite les accords internationaux que nous avons signés, il y a parfois plus de 10 ans. Je pense en particulier à l'accord de Rio de Janeiro sur la protection de l'environnement et le développement durable, à l'accord de Kyoto sur la lutte contre l'effet de serre et à l'accord de Montréal sur la préservation de la biodiversité. L'application stricte des termes de ces accords sera une preuve supplémentaire de notre retour dans le cercle des États responsables et conscients des problèmes environnementaux.

CONCLUSION

En conclusion, nous appliquerons un libéralisme à visage humain qui garantira aux Ivoiriennes et aux Ivoiriens la liberté d'expression, la liberté d'entreprendre et la mise en place d'une politique sociale des plus hardies ne laissant aucun Ivoirien au bord de la route.

Nous rassemblerons la Nation autour d'une nouvelle équipe dynamique, intègre, compétente qui place la démocratie et l'unité nationale avant les intérêts particuliers, en respectant l'État de droit. Cette équipe pratiquera une gestion rigoureuse et transparente des affaires publiques, organisera l'État pour produire le maximum de richesse à redistribuer entre toutes les couches de la nation, en toute équité.

Nous créerons les conditions indispensables à une paix durable pour travailler sereinement, sécuriser les biens et les services, attirer les investisseurs, rassurer les forces vives de la Nation et les partenaires au développement.

Nous réinstaurerons une économie moderne, forte, compétitive à travers un programme de réformes de grande envergure accordant une place de choix à des investissements importants notamment dans les infrastructures, l'agriculture, l'éducation, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie, les mines et l'énergie, l'habitat, le cadre de vie et la santé.

Nous accorderons une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des populations en zones rurales.

Nous mobiliserons notre jeunesse en luttant efficacement contre le chômage des jeunes grâce au **Plan d'Aide à la Création** d'un million d'emplois en 5 ans.

Nous rehausserons le rôle des femmes et des familles en les aidant à entreprendre des activités génératrices de revenus.

Nous redynamiserons l'intégration régionale et africaine pour permettre à notre pays et au continent africain de tirer le meilleur parti de la globalisation.

Nous prendrons en compte dans toutes les actions gouvernementales la problématique de l'environnement qui constitue une préoccupation transversale majeure.

Chères sœurs et Chers frères, vous reconnaîtrez avec moi que nous avons une bonne expérience de la gestion de la chose publique et de la finance internationale.

Nous avons un programme cohérent et méticuleusement chiffré tant au plan national, régional que départemental, secteur par secteur, qui, sans aucun doute, assurera le développement, la prospérité et le bonheur des ivoiriennes et des ivoiriens.

Nous nous engageons à réactiver toutes nos relations et nous ne ménagerons aucun effort pour permettre la réalisation de ce programme.

Chers compatriotes, nous sommes candidat à l'élection présidentielle parce que nous avons l'intime conviction que nous avons les solutions aux multiples problèmes auxquels nous sommes tous confrontés. C'est la raison de notre engagement politique.

Nous vous invitons donc à nous accorder vos suffrages afin qu'ensemble nous puissions reconstruire la grande et belle Côte d'Ivoire où nous **vivons ensemble dans la paix et la solidarité.**

Ensemble assurons un bel avenir à la Côte d'Ivoire.

